

FÉDÉRATION DE LA MARNE
POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE 51

RAPPORT
ACTIVITÉ
2024

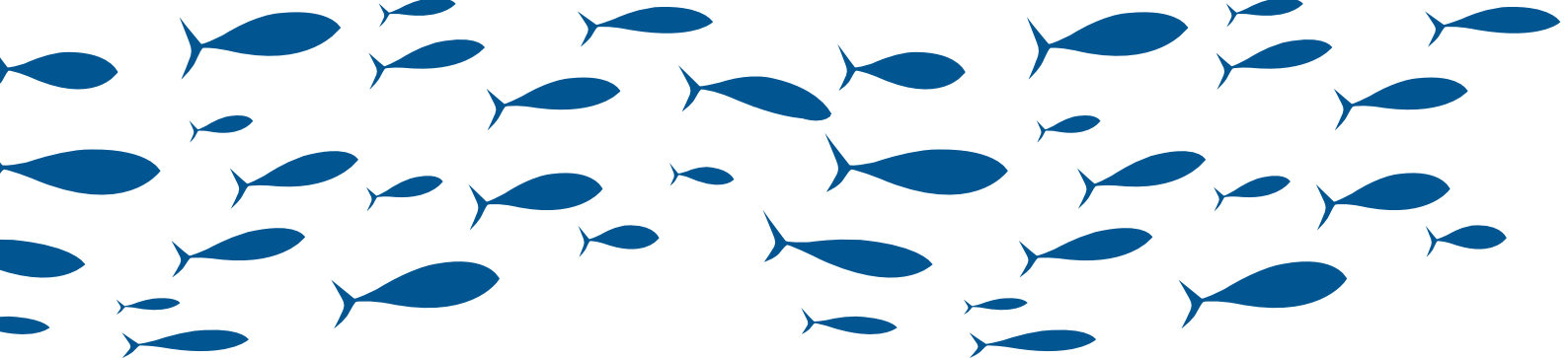


PARTAGEONS
LA

Pêche
attitude

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 AVRIL 2025
WWW.PECHE51.FR

GÉNÉRATION
PÊCHE



SOMMAIRE

LA FÉDÉRATION	3
PRÉSENTATION DES AAPPMA	4
RÉUNIONS, RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX	6
SITUATION HYDROLOGIQUE	8
STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE	10
ANIMATION - ÉDUCATION - PROMOTION - COMMUNICATION	14
GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES	26
AFFAIRES JURIDIQUES ET ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES	30
TECHNIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES	33
BILAN FINANCIER ET BUDGET	51
GLOSSAIRE	59

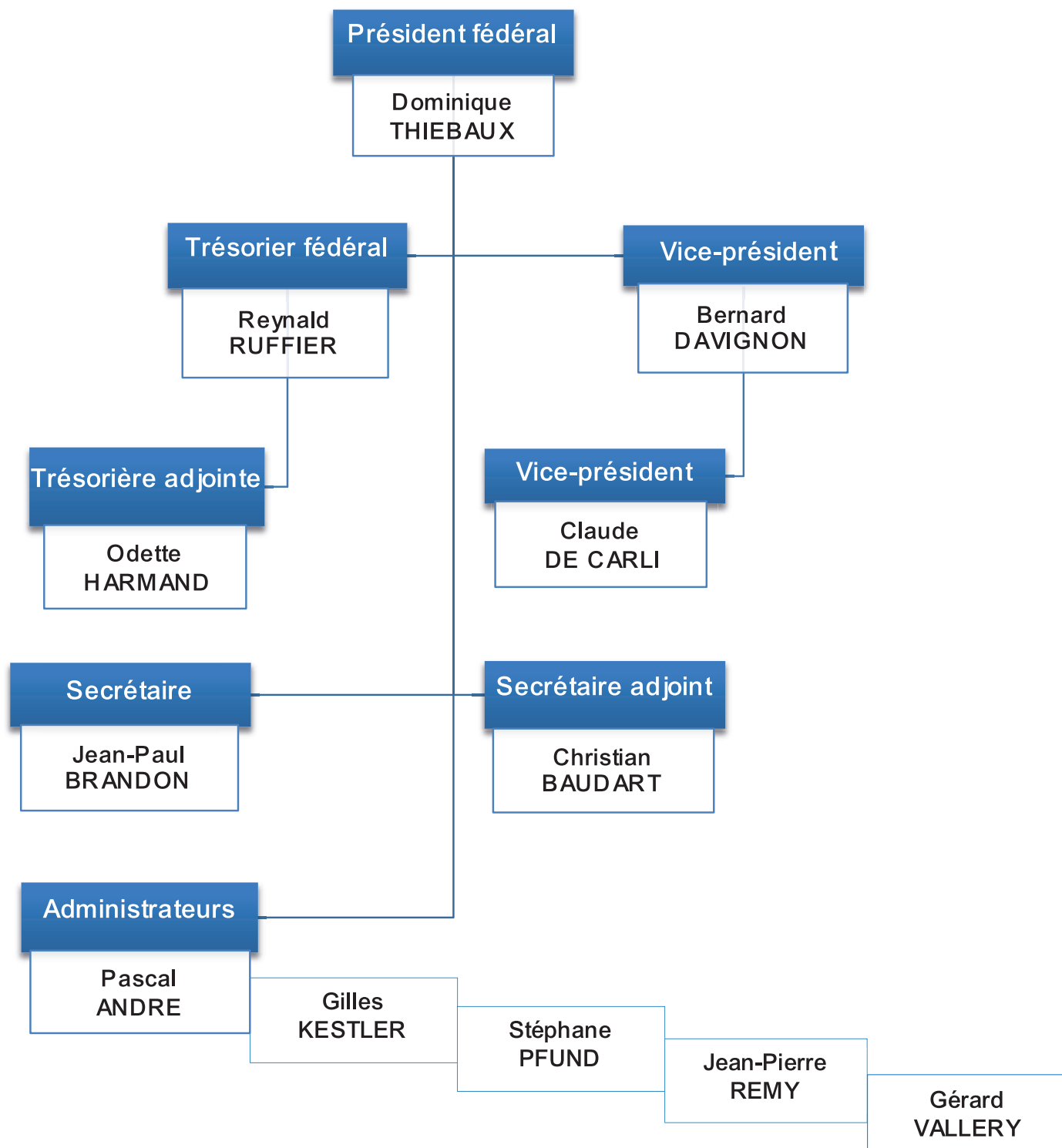


LA FÉDÉRATION

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Marne (FDAAPPMA) est une association « loi 1901 », reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de l'environnement (article L.141-1 du code de l'Environnement). Sa vocation principale consiste à encadrer et promouvoir la pratique de la pêche de loisirs, à sensibiliser à l'importance de la préservation de l'environnement, ainsi qu'à œuvrer pour la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques du département.

Son fonctionnement est assuré par un conseil d'administration composé de bénévoles élus qui se réunissent régulièrement pour discuter de divers sujets et se tenir informés des enjeux actuels.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



PRESENTATION DES AAPPMA

La Fédération a pour rôle, entre autres, de fédérer vingt-sept associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

AAPPMA	PRÉSIDENT	TRÉSORIER
La Saumonée de Bétheniville	Denis SPICY	Frédéric CHARTON
La Vesle Noblette de Bouy	Denis GIRARD	Vincent GUILLAUMET
La Raquette Châlonnaise de Châlons-en-Champagne	Dominique THIEBAUX	Gilles KESLTER
L'Ablette Chausséenne de la Chaussée-sur-Marne	René VAUTRAIN	Daniel DANIZEL
La Truite de Courtisols	Jean-Luc GUYOT	Luc LALLEMENT
Le Gardon de Crugny	José DEMOULIN	Xavier OUDIN
La Vandoise de Dormans	Pierre LAURIER	Martial LAURIER
La Truite qui saute d'Ecury-le-Repos	Cédric BARRE	Claude OCHRON
Les Pêcheurs de la Chée marnaise d'Heiltz-le-Maurupt	Gilles GAUTHIER	Vincent CHAFFAUT
Le Gardon de Larzicourt	Guy ANTONELLY	Maryse GUYOT
L'Ablette de Magenta	Pascal ANDRÉ	Patrice COLLARD
Les Requins du Petit Morin de Montmirail	Roger PETIT	Louis MANGAS
La Gaule de Pargny-sur-Saulx	Franck ALTMAYER	Christian PASSEMART
La Bredouille de Pogny	Gérard DRIVIERE	Dominique MATHIEU
AAPPMA de Pontfaverger	Alain LEQUEUX	Patrick BARBE
La Perchette de Port à Binson	Francis GRANZAMY	Hubert MILLARD
Le Syndicat des Pêcheurs de Reims et de la Région	Jean-Pierre REMY	Reynald RUFFIER
La Rosette de Sainte-Menehould	Willy CARDON	Jackie MOIZAN
La Manne de Saint-Ouen-Domprot	Thierry CHARTON	Alain ROYER
Le Hotu de Saint-Rémy en Bouzemont	Jean-Pierre BAUCHET	Vivian GIMENEZ
Le Scion de Sermaize-les-Bains	Bernard DAVIGNON	Henri JOUVENAU
La Noquette de Sézanne-Anglure	Christian BRINAR	Jean-Claude DIDIER
La Salmonide de Vanault-les-Dames	Daniel TASQUIN	Stéphane CHARLIER
La Semoigne de Verneuil	Gilles FROMENT	Dominique DESCOTES
Le Carpillon de Verrières	Francis ROBINET	Mickael DAGAS
Le Barbeau de Villers-en-Argonne	Christian BAUDART	Jean-paul BRANDON
La Raquette Vitryate de Vitry-le-François	Raymond BEGIN	Alain BARBIER

1. RESSOURCES HUMAINES

La Fédération de la Marne pour la pêche emploie sept salariés œuvrant au sein de cinq pôles spécifiques qui sont :

- ▶ Le pôle administratif et financier
- ▶ Le pôle surveillance des milieux aquatiques et garderie
- ▶ Le pôle technique
- ▶ Le pôle animation, éducation et communication
- ▶ Le pôle entretien

1.1 Mouvement du personnel

M^{me} Océane GUYOT, chargée de mission technique, recrutée en contrat à durée déterminée pour la réactualisation du PDGP, a achevé sa mission le 31 mars 2024.

1.2 Formation du personnel

- ▶ Formation RH logiciel en ligne KEEPLE, gestion du temps et des congés, Mme Valérie HALLER
- ▶ Mise en œuvre des projets de restauration, cas des petits cours d'eau de plaine, M. Maxime IBANEZ

1.3 Bénévoles

La Fédération sollicite occasionnellement les bénévoles issus des vingt-sept AAPPMA. Leur intervention est principalement requise lors des événements de pêche, des manifestations ponctuelles, des sorties en garderie et des opérations de pêche électrique. Certains ont suivi des formations pour obtenir le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile et d'autres pour se préparer aux habilitations BE manœuvre et exécutant de pêche électrique.

1.4 Stagiaire

Monsieur Erwan AUBIN, étudiant à l'université de Tours en première année de master 1 «science de l'eau, parcours hydrosystèmes et bassins versants » a effectué un stage portant sur le « développement d'une stratégie de restauration de la continuité écologique du bassin versant de la Moivre ».

2. ACTIVITÉS STATUTAIRES

Les réunions statutaires :

- Le bureau s'est réuni trois fois : les 19/01, 15/03 et 28/06
- Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois : les 19/01, 15/03, 28/06 et 17/10

Les réunions des commissions :

- Commission technique : les 12/03 et 10/10
- Commission garderie : les 12/03 et 10/10
- Commission animation-communication : les 12/03 et 10/10



3. RÉUNIONS, RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX

3.1. Les instances représentatives de la pêche associative

Association Régionale du Grand Est (ARGE)

- 07/02 | Réunion étude poids socio-économique à Metz (57)
- 15/02 | Visioconférence
- 18/02 | Séminaire à Heudicourt sous les côtes (55)
- 24/05 | Réunion vérificateur aux comptes à Forbach (57)
- 25/05 | Assemblée générale à Forbach (57)
- 05/07 | Comité de labellisation du site des Grévières à Sarry (51)
- 12/09 | Conseil d'administration à Nomexy (88)
- 12/10 | Conseil d'administration à Nomexy (88)
- 19/11 | Réunion PSE avec « Terre d'avance » cabinet d'étude (en visio)
- 21/11 | Réunion groupe de travail foire et salon (en visio)

Association de pêche (AAPPMA)

- 27/01 | Assemblée générale de l'AAPPMA de Bouy (51)
- 26/09 | Assemblée générale extraordinaire de l'AAPPMA à Vitry le François (51)

Club Halieutique interdépartemental (CHI)

- 04/05 | Assemblée générale à Vielha (Espagne)
- 05/05 | Assemblée générale à Vielha (Espagne)
- 22/06 | Réunion tripartite avec EHGO et URNE à Paris (75)

Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)

- 21/03 | Réunion à Châlons (51)
- 12/12 | Réunion à Châlons (51)

Communauté de communes de la Région de Suippes (CCRS)

- 14/03 | Restitution suivi 2023 qualité des cours d'eau à Suippes (51)

Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)

- 22/06 | Réunion tripartite avec CHI et URNE à Paris (75)

FDAAPPMA

- 07/03 | Assemblée générale de la Fédération de la Meuse à Nixeville Blercourt (55)

Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

- 23/06 | Assemblée générale à Paris (75)
- 24/06 | Congrès annuel des Présidents à Paris (75)

Seine Normandie Migrateurs (SEINORMIGR)

- 07/03 | Visioconférence « Retour pêche anguilles »

Syndicat National des structures Associatives de la Pêche de Loisir (SNAPL)

- 22/06 | Assemblée générale à l'espace Saint Martin à Paris (75)

Union des Fédérations des AAPPMA du Lac du Der (UFAPPMA)

- 17/01 | Réunion du comité de pilotage étude sur les habitats piscicoles du lac du der à Giffaumont (51)
- 18/01 | Invitation « Galette des rois » à Giffaumont (51)
- 19/03 | Conseil d'administration à la Maison des Pêcheurs à Giffaumont (51)

- 05/04 | Assemblée générale ordinaire au foyer rural de Giffaumont (51)
- 07/05 | Réunion restitution phase 1 à la Maison des Pêcheurs à Giffaumont (51)
- 02/07 | Réunion de restitution phase 2 à la Maison des Pêcheurs à Giffaumont (51)
- 29/10 | Réunion de restitution phase 3 à la Maison des Pêcheurs à Giffaumont (51)
- 05/11 | Conseil d'Administration à la Maison des Pêcheurs (51)

Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie (UFBSN)

- 04/03 | Conseil d'administration (visio)
- 25/04 | Conseil d'administration (visio)
- 31/05 | Assemblée générale (visio)
- 09/07 | Conseil d'administration (visio)
- 05/09 | Forum sur les financements et solutions du nouveau programme 2025-2030 (visio)
- 16/12 | Conseil d'administration (visio)

Union des Fédérations du Bassin Rhin Meuse (UFBRM)

- 14/11 | Réunion groupe de travail foire et salon (visio)

Union Réciprocitaire du Nord-Est (URNE)

- 29/03 | Conseil d'administration à Chamarande (52)
- 13/04 | Assemblée générale à Pont-à-mousson (54)
- 14/06 | Bureau à Chamarande (52)
- 22/06 | Réunion tripartite avec CHI et EHGO à Paris (75)
- 24/10 | Conseil d'administration à Chamarande (52)

3.2 Les services de l'État

Conseil Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

- 25/01 | Visio
- 02/02 | Présentiel à Châlons (51)
- 18/04 | Visio
- 13/06 | Présentiel à Châlons (51)
- 21/06 | Présentiel à Châlons (51)
- 09/07 | Présentiel à Châlons (51)
- 20/09 | Présentiel à Châlons (51)
- 22/11 | Présentiel à Châlons (51)

Direction Départementales des Territoires (DDT)

- 26/01 | Comité de ressource en eau au département de la Marne (visio)
- 06/02 | Comité de ressource en eau à Châlons (51)
- 21/06 | Comité de ressource en eau à Châlons (51)
- 01/07 | Point de situation des dossiers en cours à Saint Memmie (51)
- 05/11 | Réunion « arrêté préfectoral Der » à Châlons (51)

3.3 Nos partenaires de terrain

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

- 21/06 | Forum des acteurs de l'eau à Châlons (51)
- 26/11 | Contrat d'animation FDAAPPMA-AESN à Châlons

Office de la Biodiversité (OFB)

- 06/07 | Formation destinée aux présidents d'AAPPMA, Sensibilisation aux atteintes des milieux aquatiques

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE)

12/11 | Réunion du Comité de Pilotage-Validation du Programme d'installations de stations de mesure du PEP 2 Morin (visio)

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieur (SMAVAS)

25/06 | Réunion de lancement d'une Etude RCE à Tourbe à Sainte-Menehould (51)

Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M)

17/01 | Réunion pour implantation panneaux parcours labellisé sur site Grévières à Sarry (51)

26/03 | Réunion pour présentation parcours labellisé « Blaise » sur site Grévières à Châlons (51)

13/05 | Présentation de la prospection de la Vallée de la Moivre à Marson (51)

05/07 | Inauguration du site et du parcours labellisé « Blaise » sur site des Grévières à Sarry (51)

15/10 | Présentation de la prospection de la Vallée de la Moivre à Coupéville (51)

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE)

12/11 | Réunion COPIL validation programme stations de mesure à La Ferté Gaucher (77)

Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA)

09/04 | COTECH au Lac de la Forêt d'Orient à Mesnil Saint père (10)

Voies Navigables de France (VNF)

09/01 | Visite terrain pour PE à Couvrot (51)

01/02 | Visite terrain pour PE à Vitry le François (51)

06/02 | Réunion de présentation des travaux de chômage de la Marne à Bar le Duc (55)

Mairie de Compertrix

20/11 | Rendez-vous avec le maire concernant l'accès à la mise à l'eau à Compertrix (51)

3.4 Promotion - communication – animation

Cabinet d'étude « Terre d'avance »

01/10 | Présentation avancement étude (visio)

19/11 | Présentation avancement étude (visio)

Chaîne « Canal 32 »

22/10 | Rendez-vous avec Canal 32 (film présentation FD)

Fédération des Chasseurs de la Marne (FDC51)

01/03 | Journée « Ramassage des déchets » à Châlons

Office de Tourisme de la Marne (OT)

25/09 | Conseil d'administration à Châlons (51)

Union Commercial Industrielle Artisanale (UCIA)

24/06 | Assemblée générale

29/08 | Foire exposition à Châlons (51)

30/08 | Foire exposition à Châlons (51)

01/09 | Foire exposition à Châlons (51)

06/11 | Organisation foire 2025 à Châlons (51)

3.5 Justice

Avocat

13/09 | Rendez-vous dossiers remis avocat à Reims (51)

Commissariat police

09/12 | Dépôt de plainte, clôture fédération vandalisée

Tribunal de police de Châlons-en-Champagne

26/02 | Audience au tribunal, suite constitution partie civile

02/04 | Audience tribunal, suite constitution partie civile

25/06 | Audiences tribunal, suite constitution partie civile

24/09 | Audience tribunal, suite constitution partie civile

3.6 Administration et gestion financière

Administratif

08/02 | Rendez-vous avec directeur entreprise XEFI (négociation contrat maintenance informatique) à Saint Memmie (51)

03/06 | Rendez-vous avec conseiller Banque postale à Saint Memmie (51)

20/08 | Rendez-vous avec conseiller Crédit Agricole à Saint-Memmie (51)

14/10 | Rendez-vous avec entreprise ELIS tapis pour devis à Saint-Memmie (51)

18/10 | Rendez-vous associations au mess des entrepreneurs à Châlons (51)

29/10 | Rendez-vous avec entreprise XEFI à Saint-Memmie (51)

28/11 | Rendez-vous avec commercial ARTS ET PLANS à Saint-Memmie (51)

Bilan financier –contrôle des comptes

22/02 | Contrôle écritures comptables avec cabinet comptable Décimale à Saint-Memmie (51)

01/03 | Remise du bilan comptable par cabinet Décimale à Saint-Memmie (51)

08/03 | Membres de la commission de contrôle à Saint-Memmie (51)

3.7 Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Entreprises missionnées

15/01 | Vérification extincteurs avec entreprise SAPIAN au siège FD à Saint-Memmie (51)

26/02 | Contrôle installation électrique avec entreprise SOCOTEC au siège FD à Saint-Memmie (51)

26/03 | Contrôle des moteurs pêche électrique entreprise VERITAS au siège FD à Saint-Memmie (51)

29/08 | Contrôle climatisation au siège FD à Saint-Memmie (51)

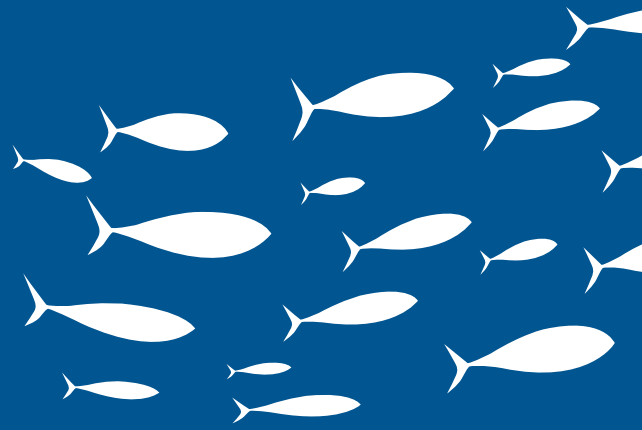
09/10 | Diagnostic DUERP avec entreprise JF2 Consultant au siège FD à Saint-Memmie (51)

4. CONVENTION

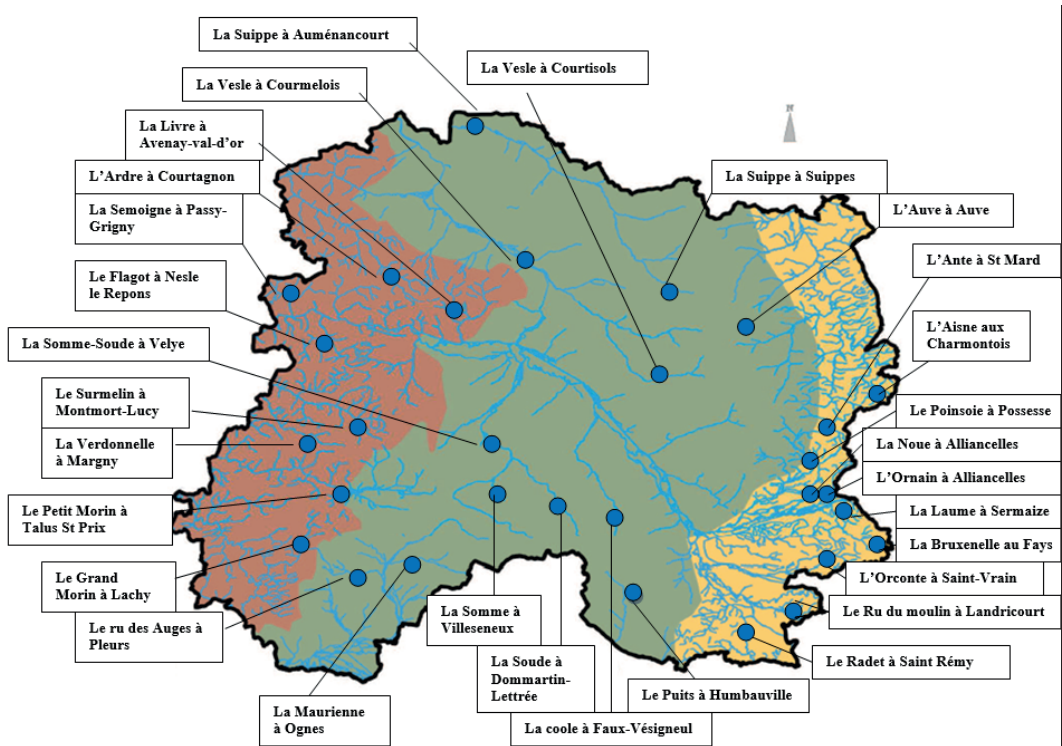
Gendarmerie

04/09 | Réunion avec Capitaine gendarmerie au siège FD Saint-Memmie (51)

SITUATION HYDROLOGIQUE

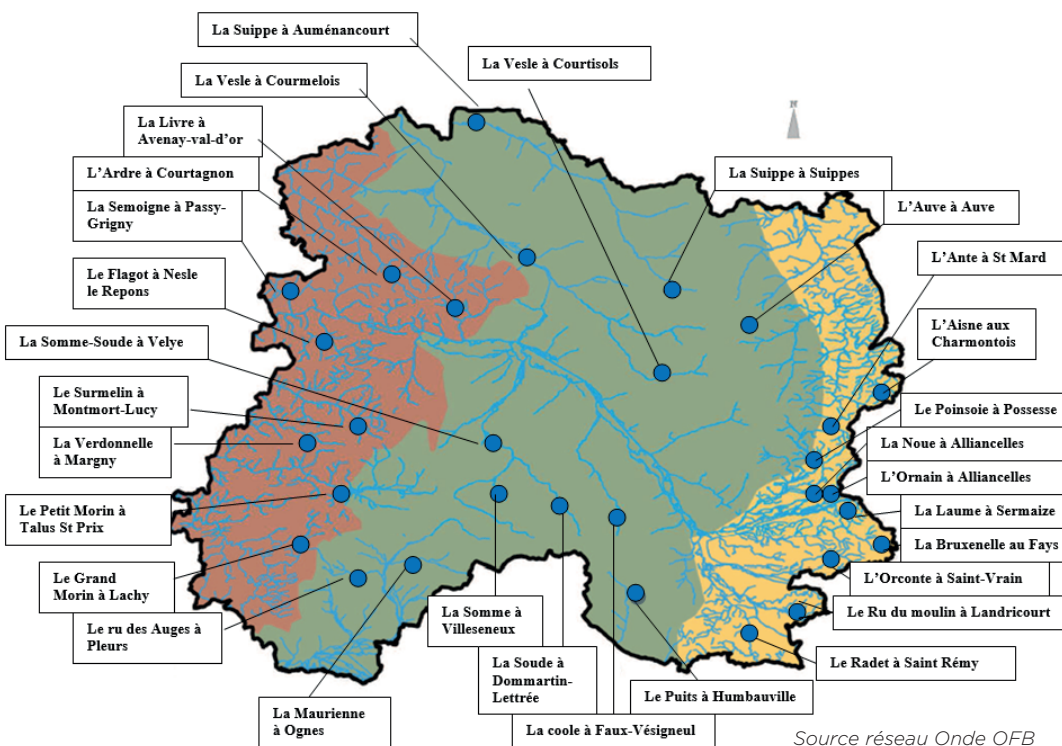


TROISIÈME CAMPAGNE ONDE 2024, LE 26 JUIN 2024



Source réseau Onde OFB

SIXIÈME CAMPAGNE ONDE 2024, LE 25 SEPTEMBRE 2024



Source réseau Onde OFB

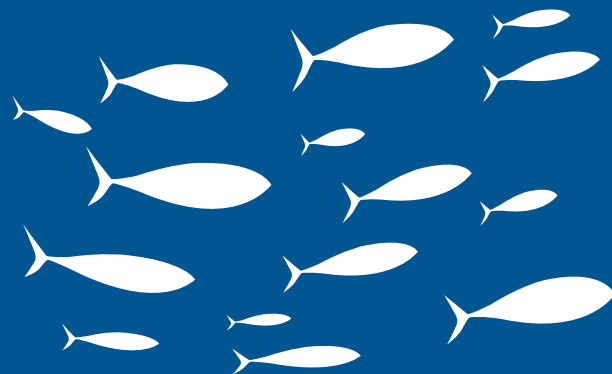
Légende

- Écoulement visible
- Écoulement visible faible
- Écoulement non visible
- Assec

Hydroécorégions de niveau 2

- BP-Ile de France
- Champagne humide
- TC-auréole crétace

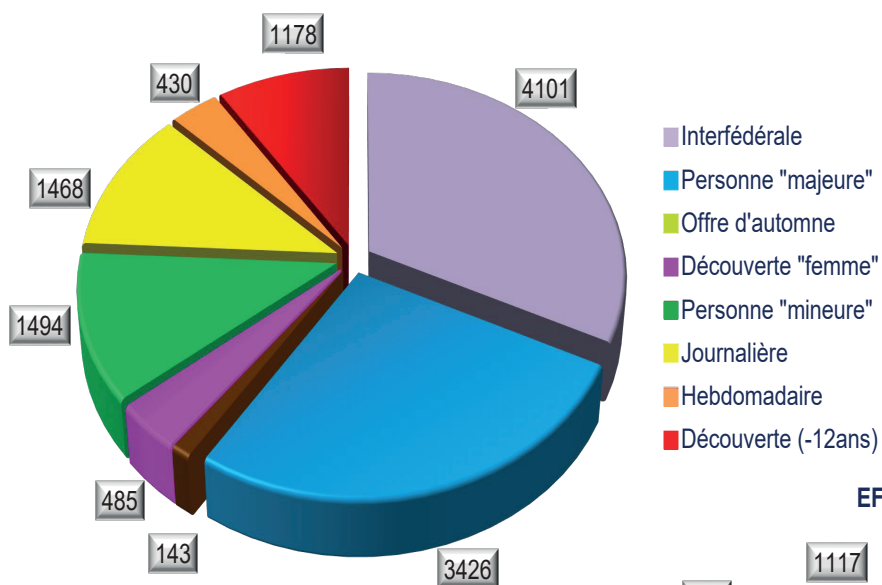
STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE



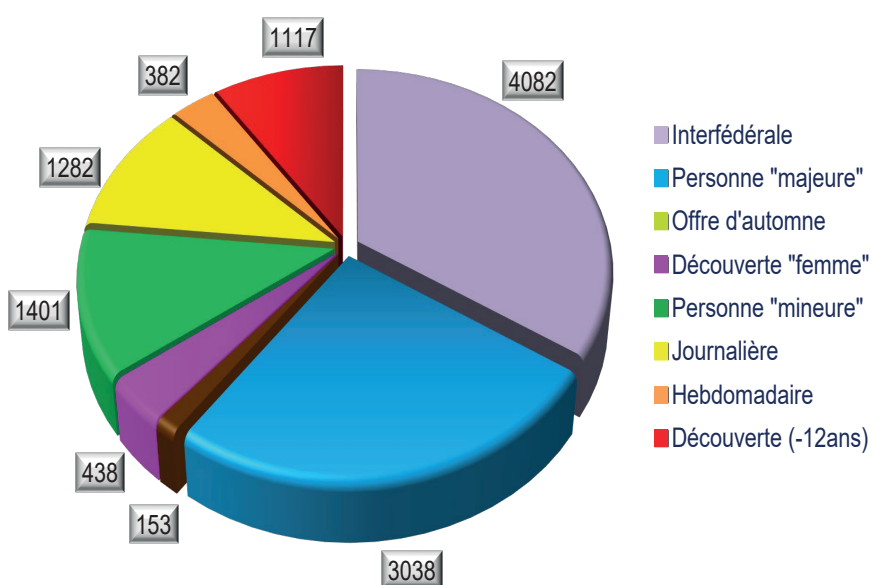
VARIATIONS DU PRODUIT DES COTISATIONS FÉDÉRALES 2023-2024

Cartes	2023		2024		ÉVOLUTION DE L'ANNÉE 2024 PAR RAPPORT A L'ANNÉE 2023		
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	%	Nombre	Montant
Interfédérale	4101	116 058,30 €	4082	123 684,60 €	-0,46%	-19	7 626,30 €
Personne "majeure"	3426	96 955,80 €	3038	92 051,40 €	-11,33%	-388	4 904,40 €
Offre d'automne	143	2 023,45 €	153	2 317,95 €	6,99%	10	294,50 €
Découverte "femme"	485	5 189,50 €	438	4 905,60 €	-9,69%	-47	283,90 €
Personne "mineure"	1494	17 181,00 €	1401	16 812,00 €	-6,22%	-93	369,00 €
Journalière	1468	7 927,20 €	1282	7 179,20 €	-12,67%	-186	748,00 €
Hebdomadaire	430	4 257,00 €	382	3 896,40 €	-11,16%	-48	360,60 €
Découverte (-12ans)	1178	4 476,40 €	1117	4 244,60 €	-5,18%	-61	231,80 €
TOTAL	12725	254 068,65 €	11893	255 091,75 €	-6,54%	-832	1 023,10 €

EFFECTIFS AU 31/12/2023



EFFECTIFS AU 31/12/2024

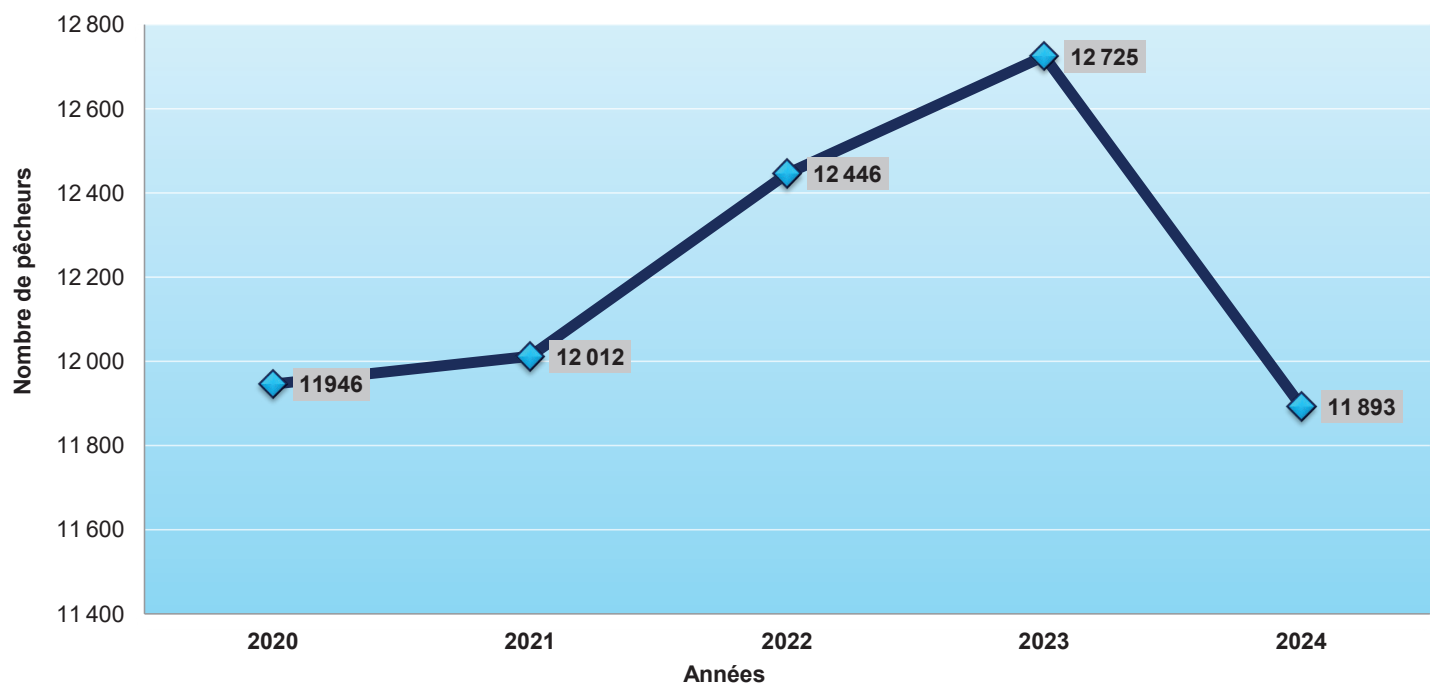


En comparaison avec l'année 2023, l'année 2024 enregistre une baisse de 6.54 % de l'effectif total des cartes de pêche délivrées sur l'ensemble du département.

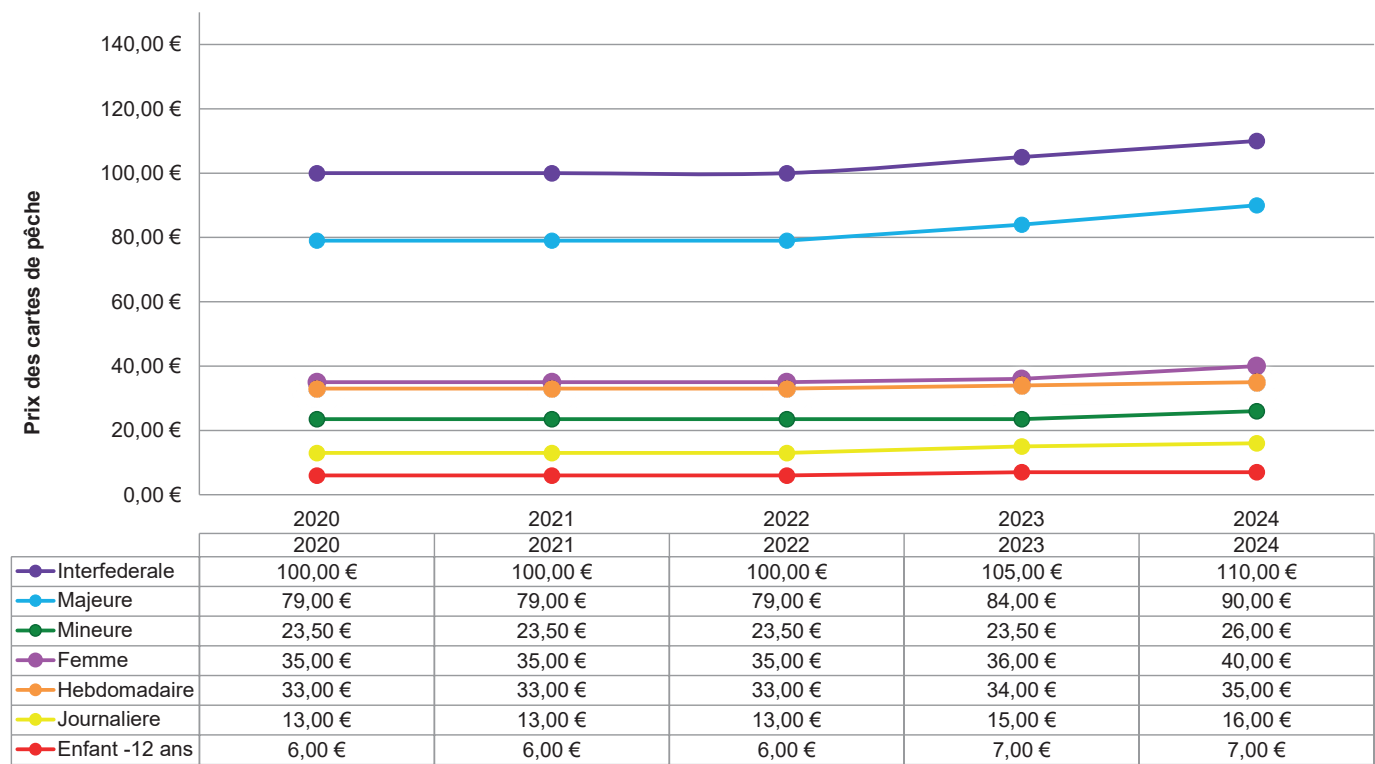
Il est difficile d'identifier précisément la cause, plusieurs hypothèses ont été avancées : un excédent pluviométrique à l'échelle du département particulièrement le premier semestre, un manque d'ensoleillement durant la période estivale, des relevés hydrométriques indiquant des niveaux d'eau supérieurs à ceux des années précédentes ou encore des accès aux rivières rendus impraticables par des sols humides par exemple. A cela, il peut être ajouté une population vieillissante dans notre département à l'essor de multiples activités de loisirs « faciles d'accès ».

La Fédération de pêche de la Marne s'efforce de trouver des solutions pour dynamiser la vente de ses cartes de pêche et arrêter cette érosion afin de regagner les cartes perdues. Il est indispensable d'adopter une stratégie audacieuse centrée sur nos objectifs majeurs (protection du milieu aquatique, développement du loisir pêche, éducation à l'environnement ...) pour offrir à nos adhérents un éventail d'activités de pêche le plus attractif et exhaustif possible.

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS DE 2020 À 2024

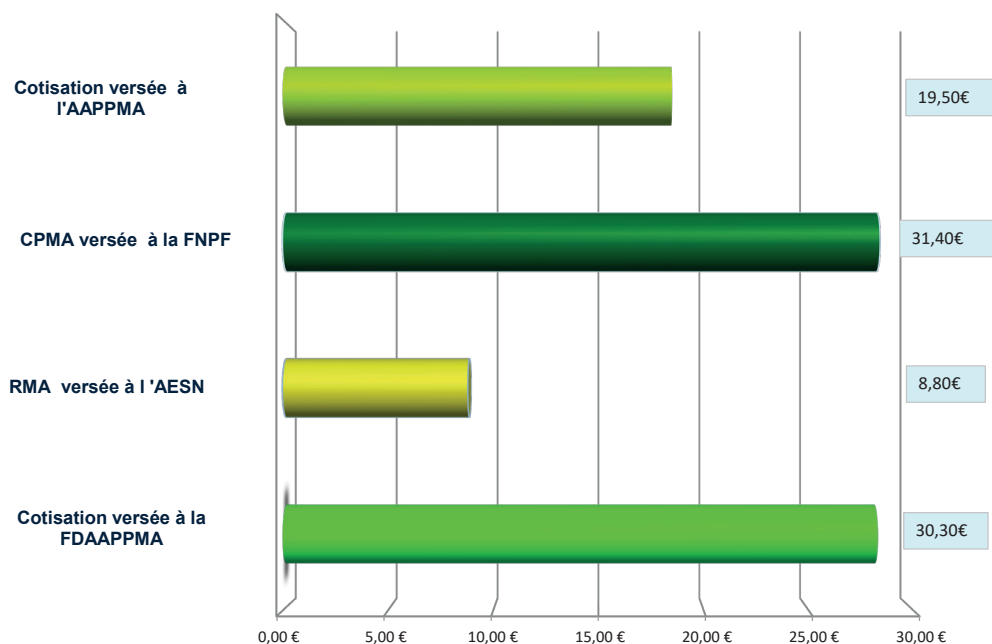


ÉVOLUTION DU PRIX DES CARTES DE PÊCHE 2020-2024



RÉPARTITION DU MONTANT DE LA CARTE DE PÊCHE «PERSONNE MAJEURE» EN 2024

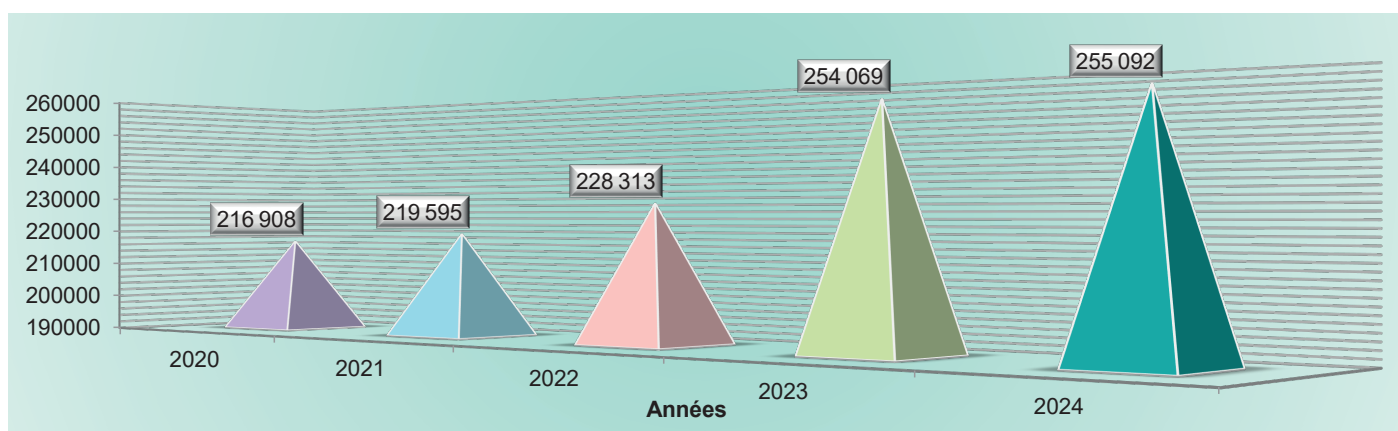
Montant total unitaire = 90,00€



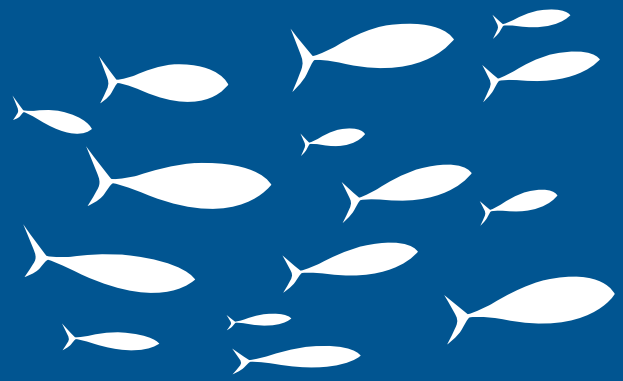
Pour rappel :

- ▶ La cotisation de l'AAPPMA est versée à l'association de pêche concernée
- ▶ La cotisation pour les milieux aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF
- ▶ La redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau
- ▶ La cotisation de la FDAAPPMA est gardée par la Fédération

PRODUIT DES VENTES DES CARTES DE PÊCHE 2020-2024



ANIMATION
ÉDUCATION
PROMOTION
COMMUNICATION



La Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a organisé plusieurs sessions d'animation à la pêche ainsi que d'Education à l'Environnement et Développement Durable. Ces activités ont été menées en collaboration avec les deux employés qualifiés et titulaire du BPJEPS ainsi que des bénévoles engagés.

1. ANIMATIONS

1.1 Initiations Pêche

Au cours de l'année, trente-deux animations pêche ont été réalisées en partenariat avec l'IME de Ville-en-Selve, l'Office de Tourisme de Châlons en Champagne, des centres de loisirs, des centres médicaux psychologiques et des collèges. Ces séances permettent aux participants d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques essentielles à la technique de pêche choisie, tout en leur offrant l'opportunité de manipuler et d'identifier différentes espèces de poissons. Parmi les cinq techniques de pêche mises en avant figurent la pêche au coup, la pêche au leurre, la pêche au tenkara, la pêche aux écrevisses et la pêche aux carnassiers en float-tube.



Animations pêche tous publics

Dates	Organismes	Lieux	Techniques	Nombre de participants
03/04/2024	EREA Châlons	Jard	Pêche au coup	8
10/04/2024	EREA Châlons	Jard	Pêche au coup	8
11/04/2024	IME Ville-en-Selve	Ay en Champagne	Pêche au coup	7
17/04/2024	EREA Châlons	Jard	Pêche au leurre	8
24/04/2024	Conseil Territorial Jeune Sainte-Ménéhould	Rivière Aisne	Pêche au coup	21
25/04/2024	CSC Schmit Châlons	CSC Jard	Pêche au coup	16
15/05/2024	EREA Châlons	Jard	Pêche au coup	8
22/05/2024	EREA Châlons	Jard	Pêche au coup	8
23/05/2024	Office de Tourisme Châlons	Jard	Pêche au coup	75
06/06/2024	IME Sainte-Ménéhould et Ville-en-Selve	Étang Privé	Pêche au coup	16
27/06/2024	IME Sainte-Ménéhould et Ville-en-Selve	Étang Privé	Pêche au leurre	16
03/07/2024	EREA Châlons	Jard	Pêche au coup	8
10/07/2024	Office de Tourisme Châlons	Jard	Pêche au coup	14
11/07/2024	IME Sainte-Ménéhould et Ville-en-Selve	Plichancourt	Pêche à l'écrevisse	16
22/07/2024	CMP Van Gogh Reims	Étang de Vraux	Pêche au coup	8
23/07/2024	Ville de Vitry le François	Plichancourt	Pêche au coup	16
24/07/2024	Fédération pêche (stage d'été)	Pargny	Pêche au coup	12
25/07/2024	Fédération pêche (stage d'été)	Vitry	Pêche au leurre	10
31/07/2024	Fédération pêche (stage d'été)	Sermaize	Pêche au tenkara	12
01/08/2024	Fédération pêche (stage d'été)	Vitry	Pêche au coup	12
05/08/2024	CSC Vitry le François	Écluse de Couvrot	Pêche au coup	16
06/08/2024	CSC Schmit Châlons	CSC Jard	Pêche au coup	14
07/08/2024	Fédération de pêche (stage d'été)	Pargny	Pêche au coup	12
08/08/2024	Fédération de pêche (stage d'été)	Plichancourt	Pêche à l'écrevisse et Float-tube	12
21/08/2024	CMP Van Gogh Reims	Étang de Vraux	Pêche au coup	8
27/08/2024	Centre social Brienne le Château	Plichancourt	Flot tube	12
11/09/2024	APN Châlons et Reims	Vraux	Challenge APN	10
12/09/2024	Lycée ARAGO Reims	Reims	Pêche au coup	15
25/09/2024	CSC Vitry le François	Écluse de Couvrot	Pêche au coup	16
26/09/2024	IME Ville-en-Selve	Vraux	Pêche au leurre	8
03/10/2024	IME Sainte-Ménéhould et Ville-en-Selve	Vraux	Pêche au leurre	8
28/10/2024	CSC Vitry le François	Plichancourt	Pêche au coup	7

En collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs, le pôle animation de la Fédération a effectué dix-sept journées d'éducation à l'environnement.

Indépendamment, dix-huit journées de sensibilisation ont été réalisées avec différents publics comme les écoles élémentaires, les EREA (établissement régional d'enseignement adapté), les IME (institut médico éducatif), les écoles maternelle, les crèches, les centres sociaux et culturel ...

Lors de ces animations, différentes thématiques ont été abordées en salle mais aussi au bord de l'eau :

- Cycle de l'eau : réalisation de petites expériences afin de comprendre les différentes étapes du cycle de l'eau
- Les larves aquatiques : comprendre le cycle de vie d'une libellule, capturer et identifier des larves aquatiques, réalisation d'un IBGN (indice biologique global normalisé simplifié) afin de mettre une note à la rivière.
- La chaîne alimentaire : jeux ludiques autour de la chaîne alimentaire
- Les habitants de la mare : compréhension de ce qu'est un écosystème et une chaîne alimentaire.
- Continuité écologique : comprendre ce qu'est une rivière en « bonne santé »

Animations EEDD réalisées en partenariat avec la Fédération de chasse

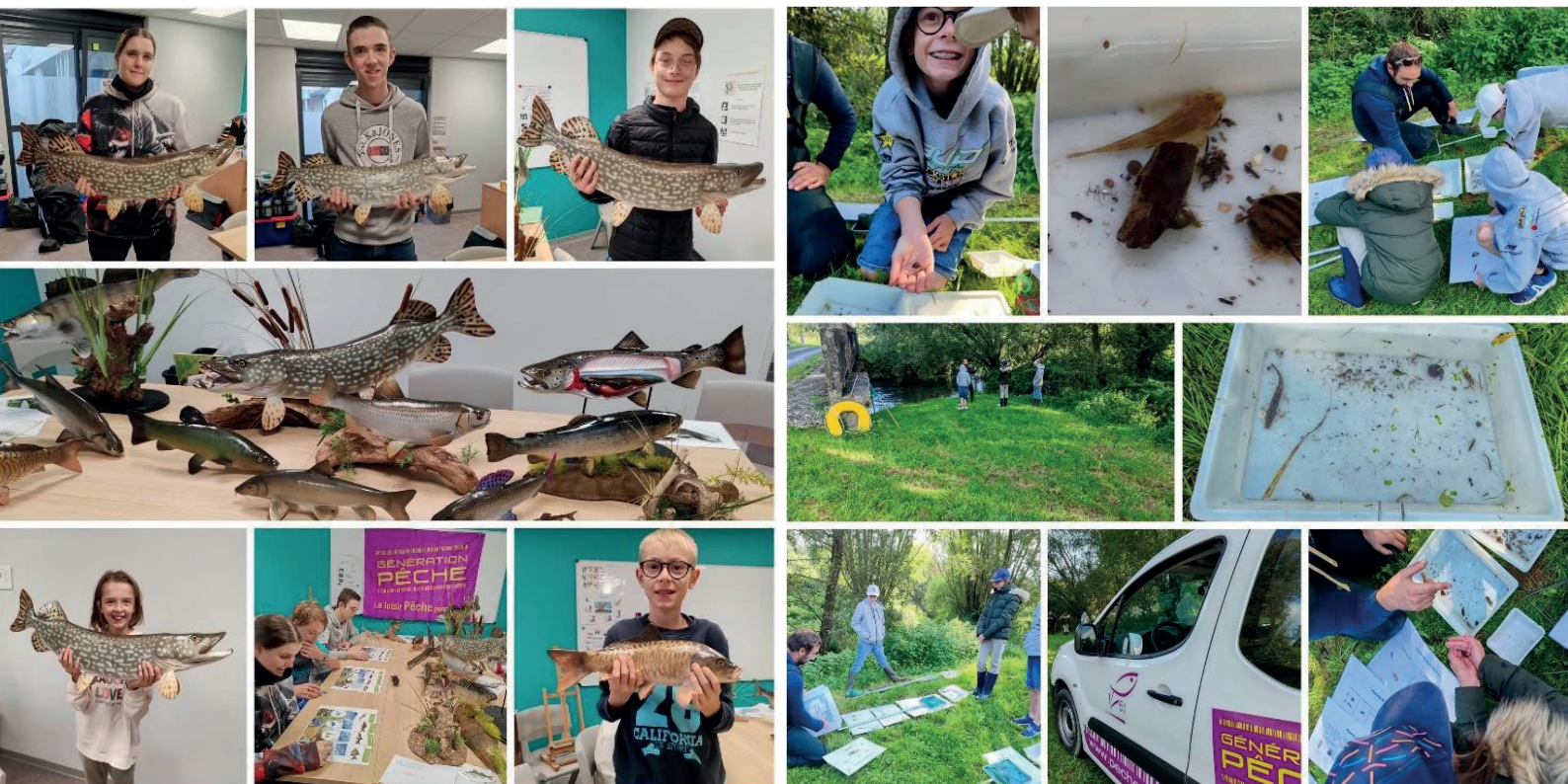
Date	Organismes	Lieux	Thématiques	Nombre d'élèves
23/02/2024	Ecole Givry en Argonne	Etang de Noirliu	Jeux sur les poissons	47
15/03/2024	Grand public sur inscription	Damery	"J'aime La Nature Propre"	25
25/03/2024	Ecole privée Vitry le François	Etang-Arzillières	Jeux sur les poissons	53
13/05/2024	Ecole Hautvillers	Coolus	Pêche mare	37
16/05/2024	Ecole La Chaussée sur Marne	Coolus	Pêche mare	37
03/06/2024	Ecole Lavannes	Coolus	Reproduction des Poissons	56
04/06/2024	Ecole maternelle Notre Dame de Reims	Coolus	Pêche mare	61
07/06/2024	Ecole St-Etienne-au-Temple	Coolus	Chaîne alimentaire ZH	36
10/06/2024		Coolus	Pêche mare	44
17/06/2024	Ecole Avize	MCN	Les poissons	42
20/06/2024	Ecole maternelle Notre Dame de Reims	MCN	Chaîne alimentaire ZH	50
21/06/2024	Ecole Courtisols	Coolus	Exposition sur l'eau	56
24/06/2024		MCN	Chaîne	41
25/06/2024	Ecole Givry	MCN	Exposition sur l'eau	45
27/06/2024	Ecole élémentaire	MCN	Exposition sur l'eau	40
28/06/2024	Ecole Matougues	Coolus	Exposition sur l'eau Ou mare	45
01/07/2024	Ecole élémentaire	MCN	Exposition sur l'eau	49

Chiffres clés

35 séances d'EEDD

72 classes soit 1275 enfants sensibilisés

5 évènements



Animations EEDD réalisées par le pôle animation de la Fédération de pêche

Dates	Organismes	Lieux	Thématiques	Nombre d'élèves
25/01/2024	IME Ville-en-Selve	Salle pédagogique Fédération pêche	EEDD	16
12/02/2024	École Fagnières	En classe	Cycle de l'eau	60
19/02/2024	École Fagnières	En classe	EEDD: Chaîne alimentaire	60
11/03/2024	École Fagnières	En classe	EEDD Zonation piscicole	60
08/04/2024	École Mardeuil	En classe	invertébrés Cycle de l'eau	26
09/04/2024	École Mardeuil	En classe	la chaîne alimentaire IBGN	26
11/04/2024	IME Ville-en-Selve	Ay en Champagne	Pêche EEDD	8
18/04/2024	École Villers en Argonne	En classe	Cycle de l'eau Invertébrés Chaîne alimentaire	75
23/04/2024	CSC Schmit Châlons	CSC	Les poissons	16
29/05/2024	CSC Schmit Châlons	Coolus	invertébrés aquatiques cycle de l'eau poissons	20
06/06/2024	IME Sainte-Ménéhould et Ville-en-Selve	Étang Privé	Pêche EEDD	16
27/06/2024	IME Sainte-Ménéhould et Ville-en-Selve	Étang Privé	Pêche EEDD	16
17/09/2024	IME Sainte-Ménéhould	IME	Poissons Cycle de l'eau	8
24/09/2024	IME Sainte-Ménéhould	IME	Larves aquatiques Jeu sur la zonation	8
26/09/2024	IME Ville-en-Selve	Vraux	Poissons Pêche au coup	8
03/10/2024	IME Sainte-Ménéhould et Ville-en-Selve	Vraux	Poissons Pêche au coup	8
15/10/2024	IME Sainte-Ménéhould	IME	IBGN	8

2. PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

La mission de la Fédération de pêche consiste à promouvoir l'activité pêche en tant que loisir. Afin d'atteindre cet objectif, elle a pris part à l'organisation de divers événements tels que la foire exposition de Châlons- en-Champagne, la fête de la pêche ainsi qu' un stage estival visant à initier les enfants à différentes techniques de pêche. La Fédération a également supervisé deux compétitions : le Junior Fishing Tour, le challenge inter APN (ateliers pêche et nature) et le challenge inter IME (institut médico-éducatif).

2.1 La fête de la pêche

Chaque année, lors du premier dimanche du mois de juin, a lieu un événement permettant aux associations de pêche de promouvoir gratuitement leurs activités sur un site spécifique. Cette occasion offre aux adeptes l'opportunité d'échanger sur leur passion, leurs méthodes préférée et leur expertise concernant les différentes espèces aquatiques présentes dans les cours d'eau.

Au sein du département, plusieurs associations, telles que « Le Barbeau » de Villers-en-Argonne, « La Rossette » de Sainte-Menehould, le Syndicat des Pêcheurs à la Ligne de Reims et de sa Région, ainsi que « La Noquette » de Sézanne, ont organisé cet événement.

2.2 La foire Exposition à Châlons-en-Champagne

La Fédération s'est impliquée pendant deux jours et demi à la 78ème édition de la Foire Exposition qui s'est tenue du 30 août au 9 septembre 2024. Cet événement combine les secteurs de la gastronomie et de l'agriculture en rassemblant environ 750 exposants.

De multiples informations ont été communiquées sur le stand de cette dernière. Diverses activités ont été proposées, telles que l'animation interactive «la roue des connaissances», un simulateur de pêche, ainsi qu'une photobox ayant permis la réalisation de plus de 700 photos. À cette occasion, des cartes de pêche ainsi que différents prix ont été remis aux gagnants. Cet événement a rencontré un franc succès, encourageant ainsi la Fédération à envisager une nouvelle participation.

2.3 Junior Fishing Tour :

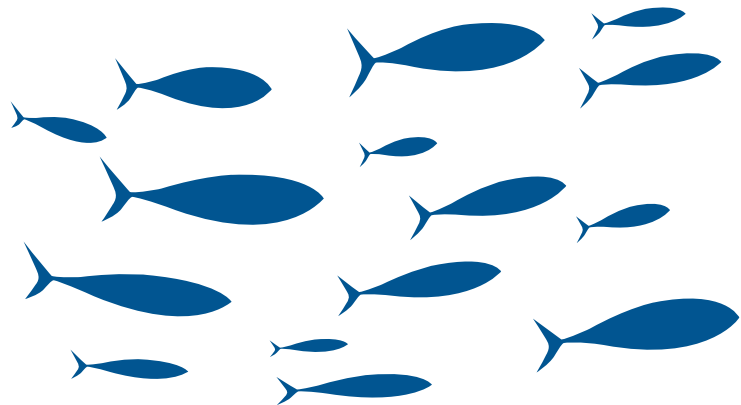
Le Junior Fishing Tour (JFT) représente une nouvelle compétition de pêche spécialement conçue pour les jeunes de moins de 18 ans. Cette initiative découle d'une collaboration entre la Fédération Nationale de la pêche en France (FNPF), la Fédération Française de la pêche sportive (FFPS) et le GIFAP (groupement des principales marques de matériel de pêche en France). Ces compétitions se sont déroulées à l'échelle nationale, offrant aux Fédérations départementales la possibilité de participer à ce projet.

La Fédération de pêche a eu le plaisir d'organiser cette action en faveur de la jeunesse. Ces rencontres étaient conviviales et ouvertes à tous. Elles ont permis aux pêcheurs les plus expérimentés de concourir pour le titre de champion de France dans leurs catégories respectives. Le Junior Fishing Tour se compose de deux circuits : un circuit de pêche des carnassiers aux leurres et un circuit de pêche des poissons blancs au coup. Les classements ont été établis en fonction de deux tranches d'âges : les juniors U14 (de 8 à 14 ans) et les Espoirs U18 (de 14 à 17 ans). Dans le cadre du circuit de pêche aux leurres, deux jeunes adolescents se sont illustrés en remportant la compétition, tout comme pour la pêche au coup. Des récompenses ont été décernées à ces jeunes pêcheurs, qui ont été chaleureusement félicités pour leur qualification à la finale régionale prévue à Metz en juin 2025.



2.4 Le challenge inter IME (institut médico-éducatif) :

Une compétition organisée sous la forme d'un championnat a opposé les établissements IME de Sainte-Ménéhould et de Ville-en-Selve. Un règlement spécifique a été élaboré pour les jeunes participants, qui l'ont étudié lors des séances de préparation. Au total, six sorties ont été programmées, accompagnées de trois journées de compétition. Les jeunes pêcheurs ont fait preuve d'un grand intérêt pour ces événements et la Fédération envisage de reconduire cette initiative l'année prochaine.



Challenge Inter IME, La chaussée-sur-Marne, juillet 2024

2.5 Challenge Inter Ateliers Pêche et Nature (APN) :

À l'automne, l'organisation d'un tournoi entre les Ateliers Pêche et Nature de Reims et de Chalons a eu lieu. Celui-ci a permis aux enfants et aux bénévoles des différents APN de se rencontrer. Les bénévoles ont été vivement remerciés pour leur disponibilité et accompagnement tout au long de l'année, étant conscient que sans eux, l'organisation de tels événements ne pourrait avoir lieu. Les jeunes pêcheurs ont reçu également les félicitations pour leur participation.



Challenge inter APN, Etang de Vraux, Septembre 2024



2.6 Formation des animateurs bénévoles :

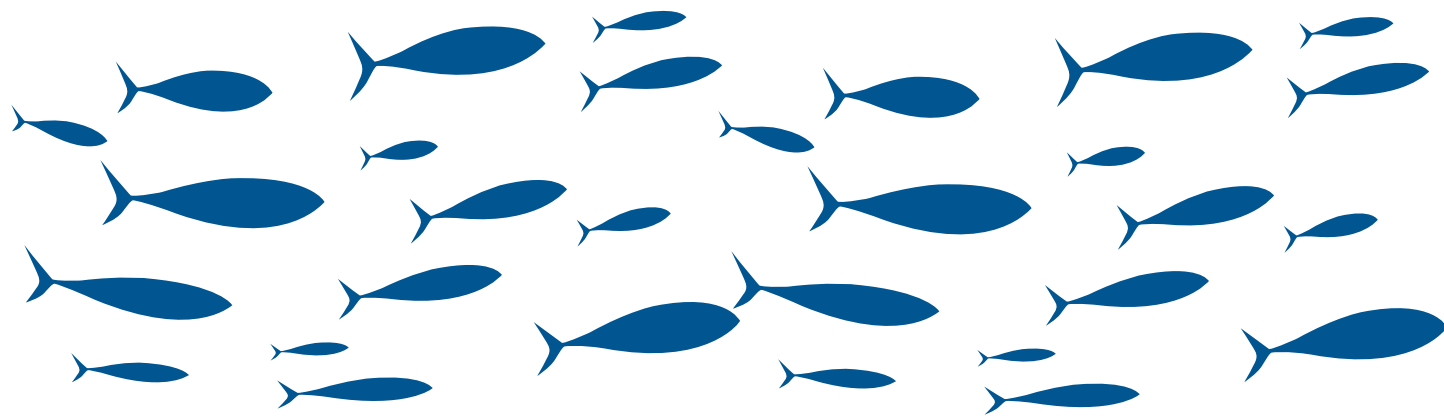
Le mercredi 16 octobre, la Fédération départementale a organisé la journée de formation des bénévoles des Ateliers Pêche et Nature.

Au total douze bénévoles ont participé à cette formation. Cette journée a permis de :

- Faire connaître le fonctionnement d'un APN et les moyens mis à votre disposition par le réseau
- Sensibiliser sur le rôle d'animateur, ses prérogatives et les devoirs liés
- Donner les moyens de mettre en sécurité les participants et d'adopter un fonctionnement en apportant un maximum de sécurité juridique
- Apporter les méthodes et outils pour mener des actions d'animation variées et adaptées à votre public
- Transmettre les techniques pour capter l'attention et susciter l'envie d'apprendre



Journée de Formation des bénévoles APN, Saint Memmie, octobre 2024



3. COMMUNICATION

3.1 Création de nouveaux supports

Divers moyens de communication ont été mis en place au cours de l'année 2024, tels que des dépliantés visant à promouvoir l'éducation à l'environnement, le tournoi de pêche junior, ainsi que diverses animations liées à la pêche.



Flyer pour le challenge inter APN



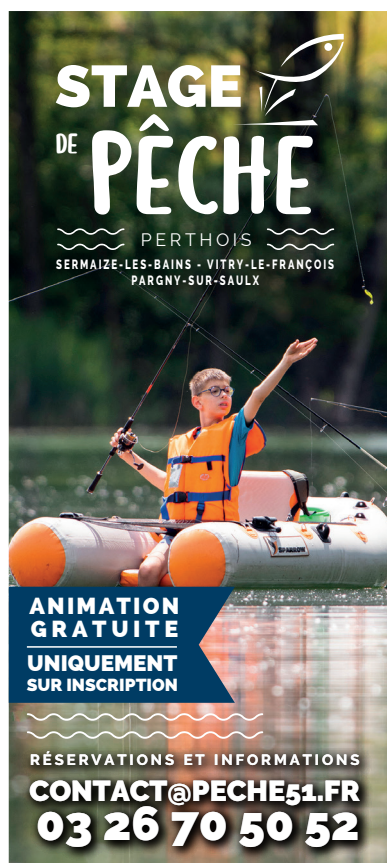
Flyer pour éducation à l'environnement



Flyer Junior Fishing Tour



Flyer Animation pêche



Flyer « stage de pêche été 2024 »



Flyer « techniques autorisées pendant la fermeture du brochet »

3.2 Ramassage de déchets

« J'aime la Nature Propre » (JLNP) est une opération participative et citoyenne de ramassage des déchets dans la nature à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et financée par l'Office Français de la biodiversité (OFB) via le dispositif écocontribution. Cette action a eu lieu le temps d'un weekend dans de nombreuses communes de France en mobilisant les citoyens bénévoles soucieux de leur environnement et agissant pour préserver et nettoyer la nature.

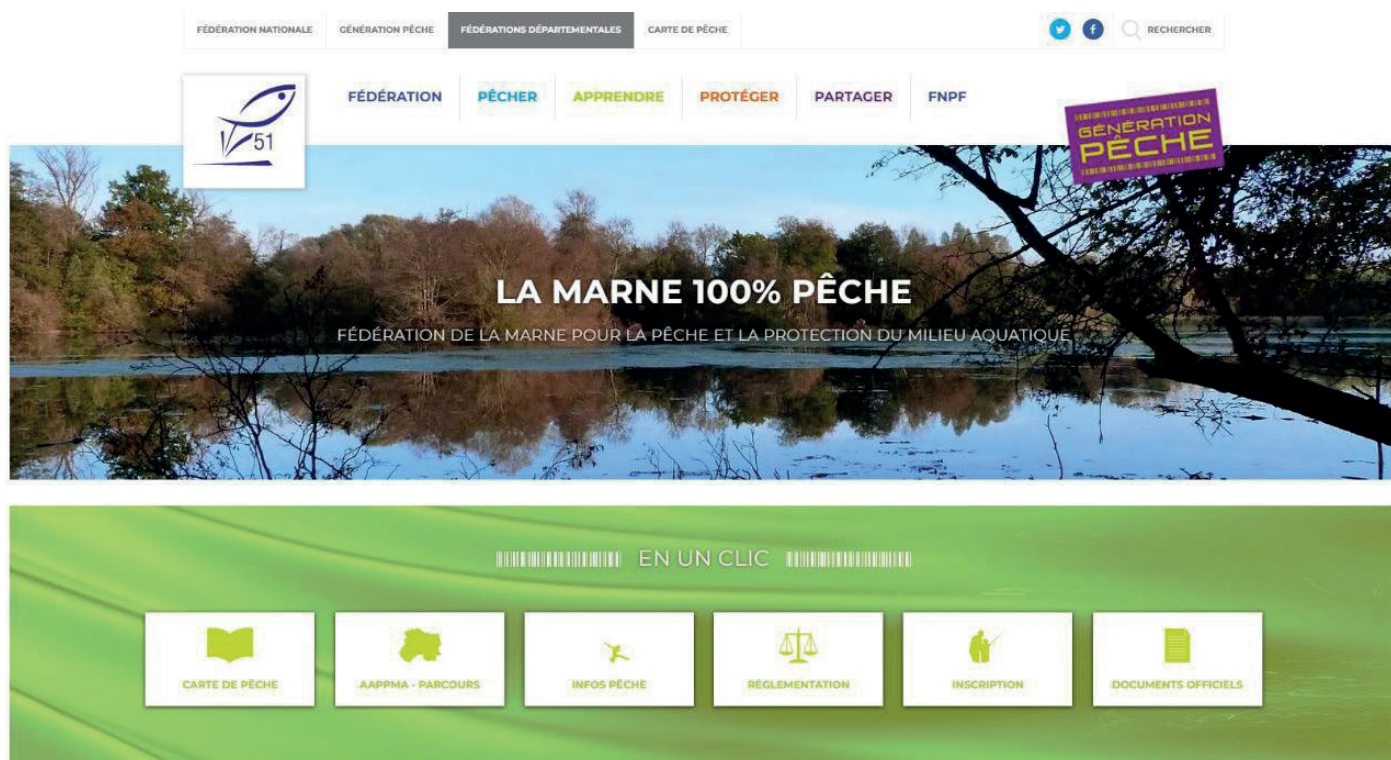
C'est dans cette optique que la Fédération de pêche de la Marne, en collaboration avec la Fédération de chasse, s'est investie dans l'action sur les rives de la rivière Marne à Damery. Cette initiative a connu un succès indéniable grâce à l'engagement des bénévoles impliqués. La mobilisation de ces citoyens volontaires a permis de collecter plus de 3 mètres cubes de déchets.



3.3 Site internet et réseaux sociaux

De multiples outils en ligne offrent des possibilités de communiquer particulièrement via le site de la Fédération et Facebook avec des publications concernant des campagnes sur le thème « sauvons nos rivières », les missions de la fédération (restauration d'annexes, pêches électriques, animations ...), des informations de la FNPF sur la pêche et la biodiversité, des publications sur les dates des assemblées générales des associations de pêche, des événements organisés par la Fédération ou les AAPPMAA, les collectes d'informations grâce aux carnets de capture etc...

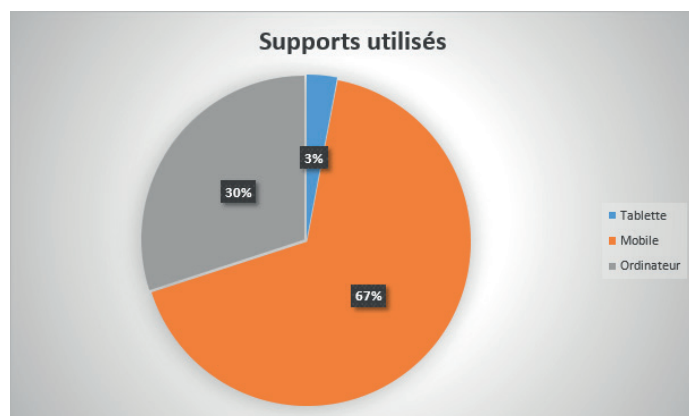
En ce qui concerne les interactions entre les abonnés de la page Facebook et la Fédération, l'agent de développement responsable de la garderie apporte également son soutien au service d'animation. Il est chargé de répondre principalement aux demandes concernant la réglementation, les parcours de pêche et les signalements de pollution. De plus, il contribue à la communication sur les réseaux sociaux et le site internet de la Fédération (www.peche51.fr).



Suivi du trafic

Il a été observé une diminution de fréquentation des utilisateurs sur le site www.peche51.fr certainement en corrélation avec la baisse du nombre des pêcheurs (34520 utilisateurs en 2023).

TRIMESTRES	UTILISATEURS
Trimestre 1	8342
Trimestre 2	8385
Trimestre 3	6971
Trimestre 4	3664
TOTAL	27362



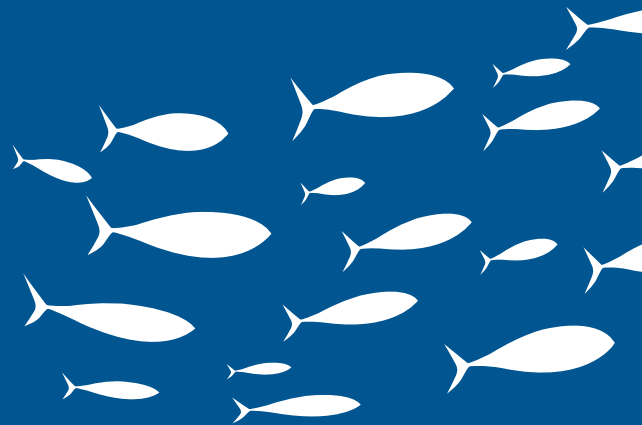
Le téléphone reste le moyen préféré des visiteurs du site internet avec 67 % d'utilisateurs contre 30 % qui préfèrent utiliser l'ordinateur.

4. PRÉVISIONS 2025

- ▶ Maintien du challenge inter IME
- ▶ Maintien du challenge inter APN
- ▶ Maintien du stage d'été
- ▶ Pérenniser la convention signée avec la Fédération départementale des chasseurs : onze dates sont déjà programmées.
- ▶ Continuer de réaliser des journées d'éducation à l'environnement indépendamment avec différents organismes (écoles élémentaire, instituts médico éducatif, établissements régionaux d'enseignement adapté, écoles primaires etc.)
- ▶ Matérialiser les jeux éducatifs créés avec du plastique recyclé
- ▶ Créer une animation d'éducation à l'environnement à destination des collèges et lycées
- ▶ Achat de cannes à emmanchement avec l'équipement nécessaire (rouleaux, caisses, épuisettes...)
- ▶ Partenariat avec le CSC de Vitry le François
- ▶ Maintien du ramassage de déchets « J'aime la nature propre » avec la Fédération de chasse.
- ▶ Achat de chasubles floquées FD51
- ▶ Animations float-tube adulte
- ▶ Projet d'un partenariat avec les maires du département de la Marne
- ▶ «Junior Fishing Tour » (Finale régional le 14 juin 2025 à Metz)



GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES



1. BILANS GARDERIE FÉDÉRALE ET AAPPMA

1.1 Domaine de surveillance

Le périmètre de surveillance a été modifié depuis 2023 en raison de la perte du partage du droit de pêche de la rivière «la Guenelle ». Le réseau hydrographique géré par la Fédération et les AAPPMA est composé de 277 km de rivières de 1^{ère} catégorie, tandis que la longueur des rivières de 2^{ème} catégorie diminue de 712 km à 665 km. Au total, cela fait 942 km de cours d'eau sur les 3855 km que compte le réseau dans son ensemble. Il a été ajouté également deux plans d'eau soumis à la loi pêche, couvrant une superficie de 25 hectares.

1.2 Constitution de la garderie fédérale et des AAPPMA

Cinq gardes assermentés, commissionnés par le Président de la Fédération, forment la brigade fédérale et interviennent sur les territoires des AAPPMA et de la fédération. La plupart d'entre eux sont déjà mandatés au sein de leur AAPPMA. Leurs interventions se concentrent principalement lors des sorties organisées par l'agent coordinateur, telles que les ouvertures, les sorties nocturnes et les sorties le week-end. De plus, ils participent aux opérations de pêche électrique d'inventaire et de sauvetage menées par la Fédération.

GARDERIE FÉDÉRALE		GARDERIE AAPPMA
Agent coordinateur	GPP bénévoles	GPP bénévoles
Stéphane KOROBEYSKI	Thierry BERTIN Lionel HARMAND Olivier LACHENAL Laurent THÉVENART	23 gardes-pêche particuliers contrôlent le territoire respectif de leur AAPPMA

Vingt-trois gardes-pêche particuliers assermentés sont affectés aux associations de pêche qui les ont mandatés et interviennent également sur les territoires correspondants à leur mandat. Certains d'entre eux sont autorisés à intervenir sur plusieurs associations. L'agent coordinateur peut se rendre disponible pour participer à des sorties communes planifiées et les assister dans la rédaction de procès-verbaux. Il se rend également disponible pour répondre à toute question relative à la législation sur la pêche.

1.3 Bilan d'activité de la brigade fédérale

La brigade fédérale a réalisé 120 sorties, effectué 1084 contrôles et dressé 7 procès-verbaux pour 7 infractions relevées.

1.4 Bilan d'activité de la brigade des GPP AAPPMA

Les gardes pêche particuliers des associations de pêche ont effectué un total de 1286 sorties et ont procédé à 2749 contrôles. Cinq procès-verbaux ont été dressés à la suite de cinq infractions constatées.

1.5 Répartition des procès-verbaux et des infractions constatées

NOMBRES DE PV ENREGISTRÉS À LA FDAAPPMA	GPP FÉDÉRAL	GPP AAPPMA	TOTAL
	7	5	12

INFRACTIONS CONSTATÉES	BRIGADE FÉDÉRALE	GARDERIE AAPPMA	AAPPMA GESTIONNAIRE
Pêche sans carte	3	3	Châlons-en-Champagne (5) Reims (1)
Pêche par moyen prohibé	3	1	Châlons-en-Champagne (2) Verneuil (1) FDAAPPMA (1)
Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture du brochet	1	0	Châlons-en-Champagne (1)
Pêche dans une réserve de pêche	0	1	Châlons-en-Champagne (1)

2. FORMATION DES GARDES-PÊCHES PARTICULIERS

Avant d'entamer la formation, le Président de l'AAPPMA souhaitant nommer un GPP doit vérifier que le candidat est majeur, n'est pas membre du conseil d'administration de l'AAPPMA concernée et possède un casier judiciaire vierge (bulletin n°2). Certaines fonctions sont incompatibles avec le rôle de garde-pêche, notamment celles des officiers de police judiciaire, y compris les maires et leurs adjoints, des agents de police judiciaire, les policiers municipaux et les gardes champêtres. Les agents de l'OFB, de l'ONF et des DDT sont également exclus de la possibilité d'occuper le poste de garde-pêche.

La totalité des frais de la Formation est couverte par la FDAAPPMA, et l'inscription des postulants est effectuée par le biais d'une correspondance écrite, que ce soit par courrier postal ou électronique, transmise par le Président de l'AAPPMA compétente. Cette communication doit comporter les données suivantes : nom complet du postulant, son âge, sa profession, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

La formation est constituée de deux modules :

- Le Module 1 aborde les notions juridiques de base ainsi que les droits et devoirs du garde-pêche particulier (GPP)
- Le Module 3 aborde les concepts d'écologie appliqués à la préservation et à la gestion des environnements aquatiques naturels et de leurs ressources piscicoles, ainsi que les dispositions réglementaires en matière de pêche et les principes généraux de la rédaction des procès-verbaux.

En 2024, les deux modules se sont tenus au siège social de la FDAAPPMA 51.

Ces formations ont été animées par Stéphane KOROBETSKI, Chargé de développement à la FDAAPPMA 51 les 23/11/2024 et 07/12/2024.

Parmi les sept inscrits, seuls trois postulants ont participé aux modules de formation. Il s'agit de M. LUBIATO Olivier pour l'AAPPMA de Pontfaverger, de M. TANNIER Nicolas pour l'AAPPMA de Vitry-le-François et de M. HOUDINET Marc pour l'AAPPMA de Reims.

3. SIGNALEMENTS AUX ATTEINTES DU MILIEU AQUATIQUE

- Pollution d'un affluent de la Bruxenelle au lisier le 18/06/2024 à Vitry en Perthois
- Pollution de l'Auve le 21/11/2024 à Sainte Ménéhould

4. SENSIBILISATION AUX MILIEUX AQUATIQUES

Le 06/07/2024, une demi-journée de sensibilisation aux atteintes aux milieux aquatiques a été dispensée par l'OFB à destination des gardes-pêche particuliers et des présidents d'AAPPMA. Cette demi-journée de formation avait pour objectif d'améliorer le décèlement des diverses pollutions ou de travaux non autorisés dans les lits majeures et mineures des cours d'eau soumis à la nomenclature de la loi sur l'eau.

Les AAPPMA présentes étaient : Bouy, Villers-en-Argonne, Sermaize-les-Bains, Magenta, Châlons-en-Champagne, Dormans, Heiltz-le-Maurupt et la Chaussée-sur-Marne.



Journée de sensibilisation aux atteintes aux milieux aquatiques



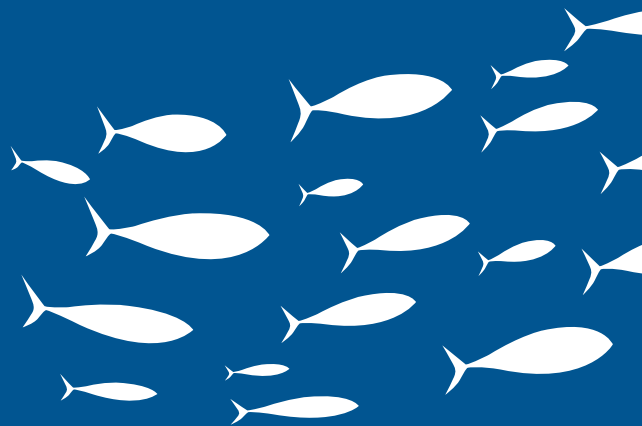
Pollution de la Bruxenelle

5. PROJETS 2025

- ▶ Renouvellement des agréments de la brigade fédérale.
- ▶ Signature de la convention de partenariat avec le Groupement de Gendarmerie Départementale
- ▶ Formation GPP le samedi 27/09/2025 pour le Module 1 et le samedi 11/10/2025 pour le module 3
- ▶ Formation au Groupement de Gendarmerie Départementale à la police de la pêche



AFFAIRES JURIDIQUES ET ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES



1. AFFAIRES JURIDIQUES

1.1 Procès-verbaux

Au cours de l'année écoulée, les gardes-pêche particuliers du domaine public fluvial et du domaine privé ont mené un total de 3706 contrôles. Lors de ces vérifications, ils ont relevé des infractions, lesquelles ont été traitées par la Fédération sous forme de transactions civiles.

Le montant total des dommages et intérêts perçus pour l'ensemble des procès-verbaux s'élève à 660 €. Conformément aux règles établies, une rétrocession est effectuée annuellement aux associations de pêche concernées sur les sommes perçues. Cette rétrocession représente 40 % de la somme encaissée, tandis que les 60 % restants sont destinés à couvrir les frais de traitement engagés par la Fédération.

Il convient de noter que cinq courriers de demande de dommages et intérêts ont été retournés pour cause « d'adresse inconnue ». Suite à cela, des recherches ont été sollicitées auprès de l'Officier du Ministère Public. Malheureusement, celles-ci se sont révélées infructueuses, ce qui a conduit à un classement sans suite.

En résumé, bien que le nombre d'infractions constatées reste relativement faible par rapport au volume de contrôles effectués, les actions réalisées par les gardes-pêche montrent un engagement fort en faveur de la protection des milieux aquatiques. Les démarches entreprises pour récupérer les dommages et intérêts témoignent également d'une volonté d'assurer un suivi rigoureux des infractions constatées, bien que certaines situations n'aient pu aboutir à des résultats concrets.

1.2 Constitution de partie civile

La Fédération a récemment annoncé sa décision de se constituer partie civile plusieurs fois auprès du Ministère public de Châlons-en-Champagne. Cette démarche fait suite à l'établissement de quatre procès-verbaux relatifs à des infractions commises par des contrevenants qui n'ont pas réglé leurs transactions, malgré plusieurs rappels effectués.

Actuellement, ces demandes de constitution de partie civile demeurent dans l'attente d'une audience, laissant entrevoir un processus judiciaire qui pourrait permettre de clarifier les situations en question et d'éventuellement sanctionner les contrevenants récalcitrants.

2. ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

2.1 Procès-verbaux pollution

La Fédération a récemment été destinataire de plusieurs procès-verbaux établis par l'Office Français de la Biodiversité concernant des incidents de pollution. Ces procès-verbaux, cruciaux pour la préservation de l'environnement et la protection des écosystèmes, soulignent des faits préoccupants qui requièrent une attention immédiate.

- Pollution constatée le 6 octobre 2022, des rejets successifs d'un produit colorant rouge néfaste pour la vie aquatique, ont été à l'origine de la pollution observée dans la rivière l'Ante. Ces rejets entraînent des conséquences négatives sur le long terme pour les organismes qui y vivent. Le 4 avril 2023, l'OFB a dressé un procès-verbal à l'encontre de l'entreprise «X». Celle-ci a admis sa responsabilité dans la contamination et s'est engagée à respecter la législation. En résumé, l'affaire est encore en instance judiciaire, tout en notant que l'entreprise a déployé d'importants efforts en acquérant une machine ultra-performante qui ne produit plus de déchets. L'OFB a réalisé de nombreux contrôles et a remarqué l'absence de décharges colorées dans la rivière. Malgré tout, la Fédération envisage de se constituer partie civile.
- Pollution observée le 22 mai 2023 dans le ruisseau du Moulin à Ventelay suite à une fuite de fioul provenant d'une cuve de stockage de gasoil, qui ne disposait pas de bac de rétention. Cette cuve était localisée dans la cour d'une ferme. Le maire de la municipalité a déposé une plainte et s'est constitué partie civile. Le dossier est toujours en attente de renseignements complémentaires par l'OFB.
- Pollution dans la rivière « Vesle », commune de Courtisols, le 30 juin 2022, contamination dans le cours d'eau suite au déversement d'un bidon d'un produit hautement toxique. Pollution très sérieuse qui a conduit à l'interdiction d'accès à la rivière et à l'usage de l'eau qui en était issue. Le 6 juillet 2022, un arrêté préfectoral a été décrété, interdisant la pêche et la consommation de poisson. Le lundi 17 octobre 2022, le président de la Fédération de pêche a déposé une plainte. L'OFB a demandé des analyses supplémentaires qui n'ont pas aboutis. À la suite d'échanges avec l'OFB au sujet de ce dossier, il en ressort qu'un procès-verbal allait être établi. Cependant, aucune action pénale ne sera engagée car l'infraction a été réalisée par un mineur et demeure non intentionnelle. Néanmoins, la Fédération envisage de se constituer partie civile en raison de l'impact que la pollution a pu avoir sur le cours d'eau.

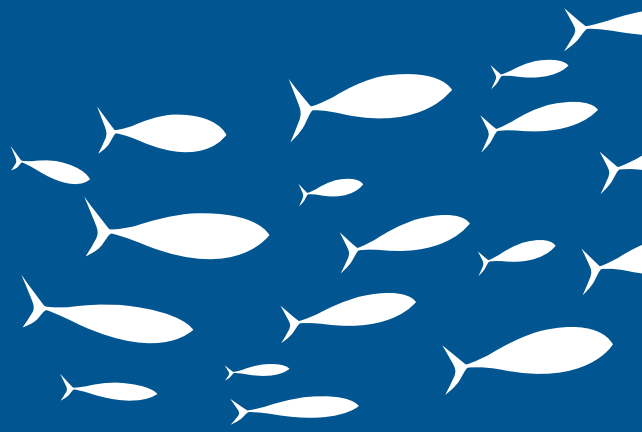
- ▶ Pollution dans le canal de Champagne à Bourgogne à Vitry-le-François le 16 octobre 2022, constatation de la présence d'hydrocarbures flottant suite à un chavirement d'un bateau. La contamination a affecté une étendue de 250 mètres de part et d'autre.
Le président de la Fédération a déposé une plainte le 17 octobre 2022. Comme le propriétaire du bateau est un étranger, il est ardu de déterminer son identité. Le dossier a été classé sans suite.

- ▶ Pollution dans le rû « de la Noue » et dans le rû « de la Louva » les 19 octobre 2022 et 29 novembre 2022 sur la municipalité de la Noue. L'apparition de boues rouges de vinasse a provoqué une mortalité piscicole due à la contamination organique, entraînant une diminution du niveau d'oxygène sur plusieurs centaines de mètres. Une plainte du président de la Fédération a été formulée. Suite à une enquête, un établissement pratiquant l'amendement (mélange vinasse et paille) a été mis en cause. Le responsable de l'exploitation a admis les faits. La Fédération a soumis une requête pour se constituer partie civile et a sollicité Maître Sarah FOSSIER-NOURDIN pour assurer sa représentation lors de l'audience. Suite à une délibération, il a été établi que l'entreprise a été jugée coupable et sanctionnée à verser 3751 € à la Fédération, en tenant compte des frais juridiques liés à cette affaire qui se sont élevés à environ 3300 €.

- ▶ Pollution dans le canal latéral à la Marne, commune d'Omey
Le 2 août 2024, la Fédération a signalé à l'OFB une pollution mécanique ressemblant à de la craie dans le canal à proximité d'une usine de craie. Le canal se présentant de couleur blanche avec un aspect laiteux mais sans mortalité de poissons. La Fédération n'engagera pas de poursuite pénales mais elle a adressé un courrier au procureur général pour réclamer une indemnisation sous forme de réapprovisionnement en fingerlings. La demande est toujours sans réponse jusqu'à présent.

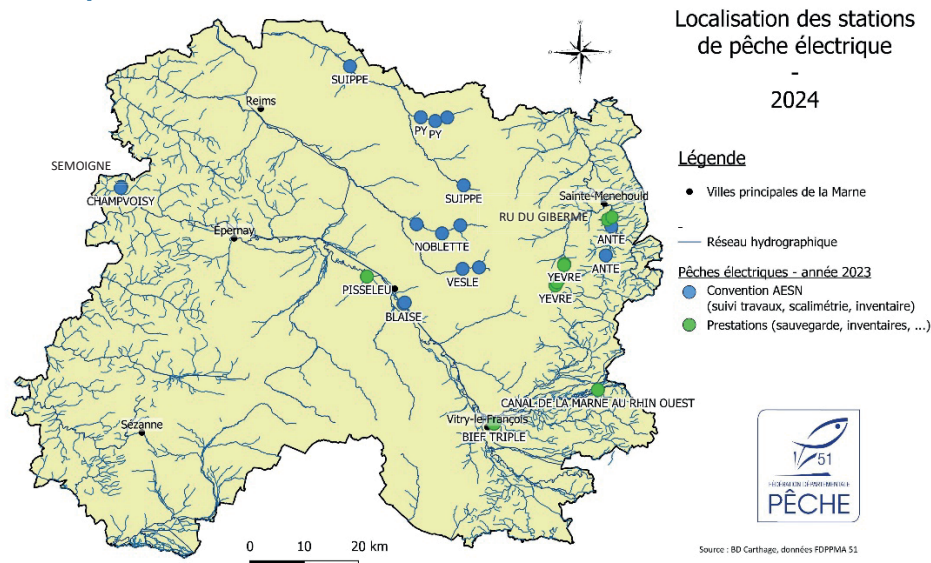


TECHNIQUE ET MILIEUX AQUATIQUES

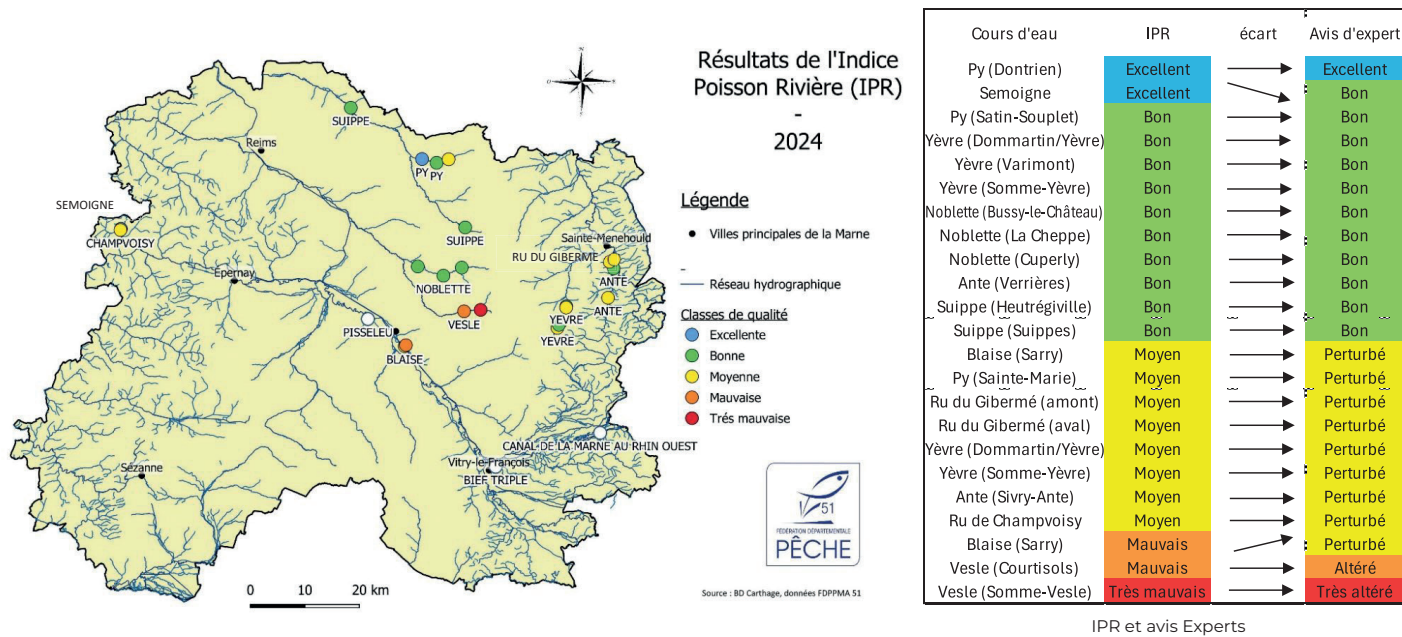


1. SUIVIS DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

1.1 Suivis des peuplements piscicoles



La plupart de ces inventaires ont pour but de suivre l'évolution des peuplements piscicoles dans le temps face aux différents facteurs écologiques mais également vis-à-vis du changement climatique et des modifications en termes de température et d'hydrologie qu'il entraîne. Ils servent aussi d'indicateurs de suivi dans le cadre de travaux de restauration des rivières afin d'apprécier l'impact de ceux-ci sur le peuplement piscicole (cortèges d'espèces, densités, etc.). C'est le cas sur la Suippe ou encore la Vesle où le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suippe (SIABAVES) et la Communauté de Communes de la Région de Suippes (CCRS) projettent ou ont mené des travaux de restauration écologique. Le suivi des populations d'anguille commencé en 2023 et coordonné par l'association SEINORMIGR n'a pu se faire en 2024 à cause de conditions hydrologiques très difficiles ne permettant pas de réaliser les prospections. Le contrôle de sécurité annuel obligatoire de l'ensemble du matériel de pêche électrique a été réalisé par le Bureau Veritas (organisme de contrôle) le 26 mars 2024 au siège de la Fédération.



* Indice Poisson Rivière (IPR) est un indice utilisé en France pour évaluer la qualité du peuplement piscicole d'une station de cours d'eau. Cet indice est l'un des paramètres pris en compte pour caractériser l'état biologique d'un cours d'eau pour la Directive Cadre sur l'Eau.

PÊCHES ÉLECTRIQUES RÉALISÉES EN 2024 HORS PRESTATIONS

Cours d'eau	Commune	Date de l'opération	Objectif
Inventaires piscicoles			
L'Ante	Sivry-Ante	28/08/2024	Suivis des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
	Verrières		
La Blaise	Sarry Site des Grévières (amont + aval)	07/08/2024	Suivi des travaux de restauration hydromorphologiques (FD/S3M/Ville de Châlons)
Le ruisseau de Champvoisy	Passy-Grigny	20/08/2024	Suivis des peuplements piscicoles
La Noblette	Bussy-le-Château	03/07/2024	Suivis des peuplements piscicoles sur les lots de la FDAAPPMA
	La Chappe		
	Cuperly		
La Py	Dontrien	13/06/2024	Suivis des peuplements piscicoles sur les lots de la FDAAPPMA
	Saint-Souplet-sur-Py		
	Sainte-Marie-à-Py		
La Semoigne	Passy-Grigny	20/08/2024	Suivis des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
La Vesle	Courtisols	11/06/2024	Suivis des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA et des travaux du SIABAVES
	Somme-Vesle		Suivis des peuplements piscicoles
L'Yèvre (5 stations)	Dommartin-sur-Yèvre	08/06/2023	Suivi des travaux de restauration de la continuité écologique (SMAVAS)
	Somme-Yèvre		
	Pogny		

En 2024, la FDAAPPMA 51 a réalisé plusieurs pêches d'inventaire ou de sauvegarde sur prestation, présentées dans le tableau ci-dessous.

DEMANDEUR	COURS D'EAU	TYPE DE PÊCHE
SEINORMIGR	Yèvre (5 stations) Auve (reporté à 2025)	Suivi travaux de restauration de la continuité écologique (SMAVAS)
VNF	Canal de la Marne au Rhin (bief n°62 à Sermaize les Bains) Bief triple à Vitry-le-François	Sauvegarde (Chômage de biefs)
Mairie de Saint-Gibrien	Le Pisseleu	Inventaire pour acquisition de connaissances piscicoles

1.2 Suivis thermiques

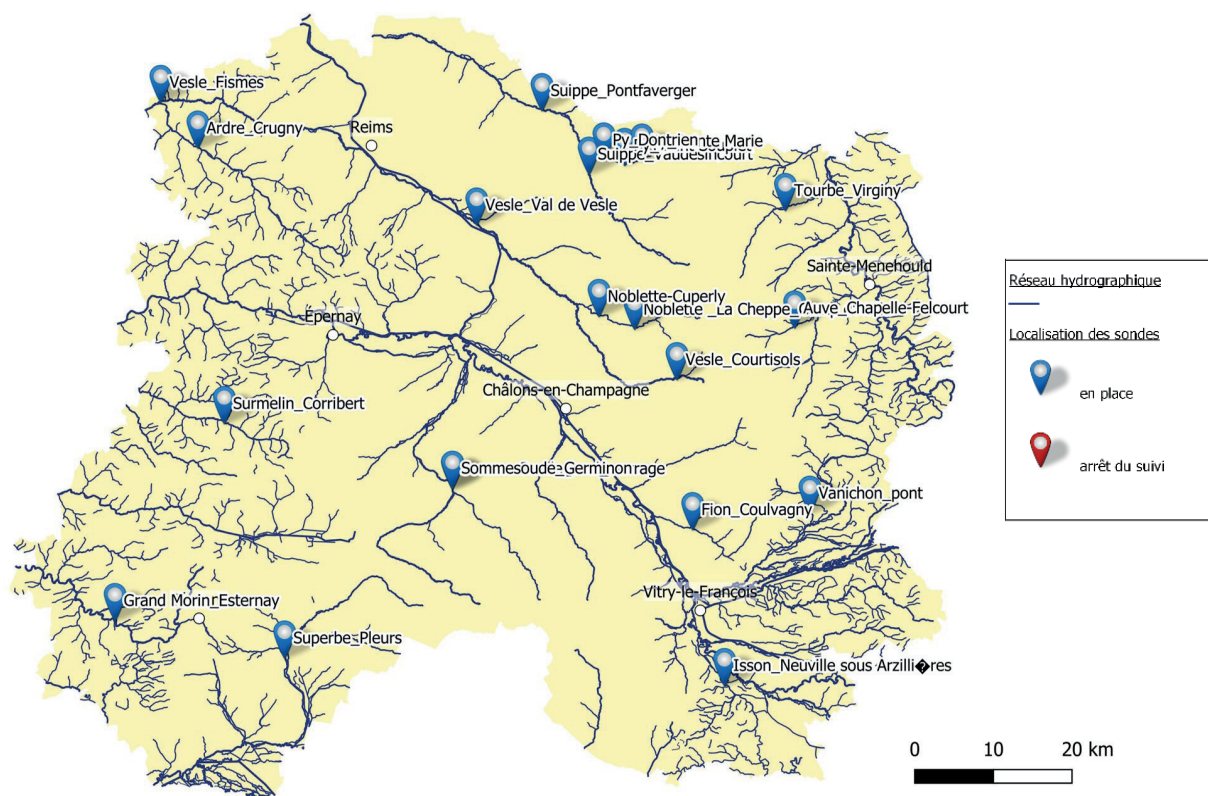
Les suivis thermiques entrepris depuis plusieurs années se sont poursuivis en 2024. Les sondes installées sont toujours en place cependant les conditions hydrologiques n'ont pas permis de récolter les données de la période hydrologique 2023-2024. La durée de vie des sondes est de 5 ans par conséquent les enregistrements se poursuivent et les données seront récupérées dès que les niveaux le permettront (automne 2025).

Le réseau compte toujours 20 sondes de suivi régulier sur 14 cours d'eau (Arde, Aube, Fion, Grand-Morin, Isson, Noblette, Py, Somme-Soude, Suippe, Surmelin, Superbe, Tourbe, Vanichon et Vesle).

Il s'agit d'un suivi à long terme avec des sondes ayant une autonomie de 5 ans renouvelable si retour en usine.

Les chroniques ainsi recueillies servent à renseigner sur le régime thermique des rivières jusqu'alors peu étudié et à compléter nos analyses des peuplements piscicoles en place. Toutes les données brutes sont stockées dans une base de données de la Fédération et transmises à l'AESN.

Les données recueillies chaque année sont analysées et font l'objet d'un compte-rendu annuel. Ce document est également transmis aux différents partenaires techniques ou sur demande.

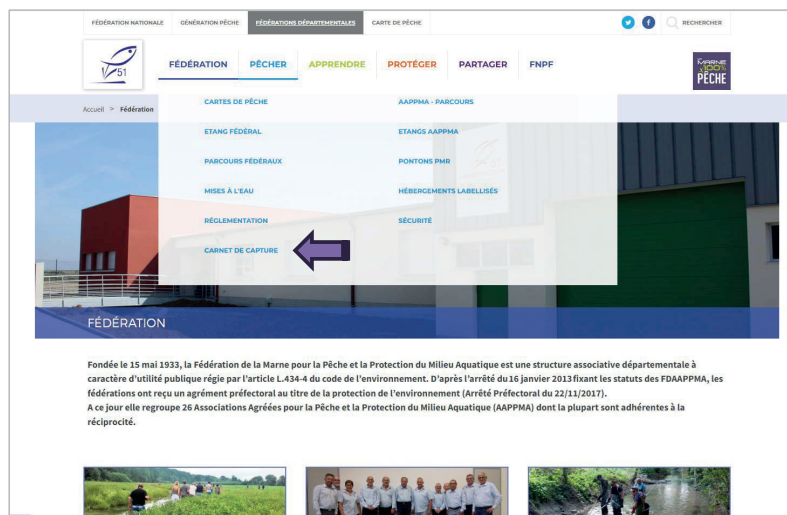


Localisation des stations de suivis thermiques de la FDAAPMA 51

1.3 Carnets de Capture

Dans le cadre d'une sollicitation des pêcheurs, un carnet de capture a été créé et mis en ligne en 2023 afin de permettre aux pêcheurs de renseigner leur(s) capture(s) lors des journées de pêche. Cela permet également d'obtenir des données sur le peuplement piscicole des cours d'eau et plans d'eau du département, d'observer l'impact de la pêche de loisir sur certaines espèces et d'optimiser la gestion piscicole sur les canaux, plans d'eau et cours d'eau du département (empoissonnements, tailles réglementaires de capture, quotas...).

Le carnet est accessible via la page internet dédiée sur le site de la Fédération de Pêche de la Marne.



2 ÉTUDES SUR LES MILIEUX

2.1 Etude scalimétrique de la truite fario (*Salmo trutta fario*) sur la rivière Suippe

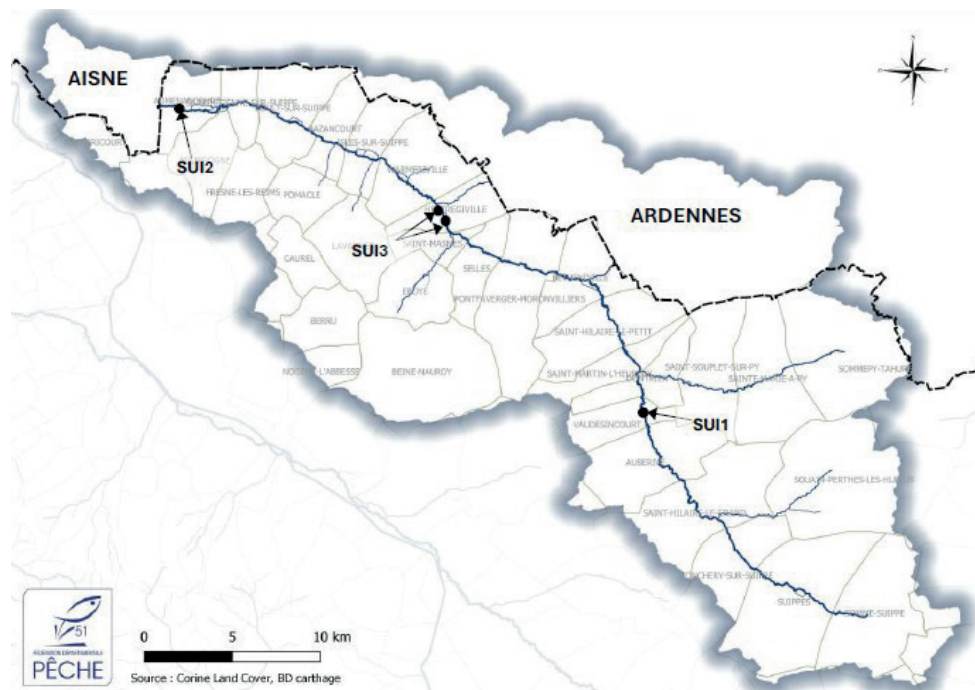
Contexte

Le bassin versant de la Suippe, affluent de l'Aisne, abrite des populations de truites fario (*Salmo trutta fario*) qui parviennent encore à se maintenir, contrairement à de nombreuses autres espèces autochtones présentes dans le département. Toutefois, selon le **Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG)** de la Marne, les dynamiques de peuplement semblent se réduire au fil des années. Les habitats propices au développement de cette espèce indicatrice sur ce secteur sont sous l'influence de nombreux ouvrages hydrauliques, favorisant la formation de zones de biefs, inadaptées à son cycle de vie. En raison de la faible disponibilité des zones de reproduction, la protection des géniteurs est donc devenue essentielle pour la survie de l'espèce.

Face à ce constat, la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a jugé nécessaire de réaliser une étude scalimétrique afin de déterminer la taille des individus au moment de leur première reproduction, et de la comparer à la taille minimale de capture autorisée dans le département, jugée actuellement comme inadaptée à la situation.

Méthode

Les écailles ont été prélevées sur des truites fario capturées lors de campagnes de pêche électrique (pêche de sondage avec une anode) réalisées entre 2022 et 2023 sur trois stations piscicoles, réparties de l'amont à l'aval du bassin.



Afin d'assurer une représentativité maximale, plusieurs individus de chaque classe de taille ont été échantillonnés. Les truites sélectionnées pour le prélèvement ont été placées dans une cuve oxygénée, puis chaque individu a ensuite été mesuré et pesé. Des écailles ont été prélevées et stockées dans des sachets plastiques numérotés, avant d'être placées dans une glacière pour une conservation temporaire sous forme humide. Après tri, elles ont été analysées à l'aide d'une loupe binoculaire équipée d'une caméra reliée à un ordinateur, permettant une observation précise des « circuli » (stries de croissance).

Au total, 48 individus ont été inclus dans cette étude.



Etapes de l'étude des écailles (station de Vaudesincourt - 03/11/22)

Pêche électrique pour capturer les truites - Prélèvement des écailles - Montage des écailles sur une lame de microscope - Matériel utilisé pour la lecture des écailles

Quelques résultats

L'étude scalimétrique menée en 2022 et 2023 a mis en évidence une taille théorique de 282 à 283 mm pour les truites lors de leur première période de reproduction. Ces résultats, particulièrement fiables pour la partie amont du bassin, nécessitent toutefois d'être approfondis pour les secteurs médian et aval, en raison du manque de données disponibles. Ces premiers résultats suggèrent qu'il serait pertinent d'augmenter la taille minimale de capture sur le territoire, actuellement fixée à 25 cm (à l'exception des rivières Saulx et Ornain), pour la porter à 30 cm. Une telle mesure permettrait de mieux protéger les mâles sexuellement matures ainsi qu'une majorité de femelles, capables de contribuer au renouvellement des populations. À terme, cette adaptation contribuerait à préserver durablement les populations locales de truites.

Le rapport d'étude

Le rapport complet de l'étude est à retrouver sur le site internet de la Fédération rubrique « Protéger ».



2.2 Extension du monitoring anguille en Seine amont

Ce projet est mené par l'association SEINOR-MIGR et en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Marne, et en cofinancement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il a pour objectif d'étendre le monitoring anguille en Seine-amont par la mise en œuvre d'un suivi le plus complet possible de l'abondance et de la distribution de la population d'anguilles européennes du bassin Seine-Normandie sur lequel pourront s'appuyer les décisions de gestion au sein de chaque Unité de Gestion de l'Anguille (notamment pour le rétablissement de la continuité écologique sur les secteurs peu colonisés et les rapportages dans le cadre du Plan de Gestion national de l'Anguille).

Ce suivi est complémentaire du réseau « anguille » prévu par le plan de gestion national, focalisé sur les rivières « index » et déployé également sur certains côtières de l'arc normand. Il permettra de suivre plus finement la dynamique de colonisation récente de cette espèce vers l'amont du bassin et de mieux évaluer la part de production de la Seine à l'échelle nationale.

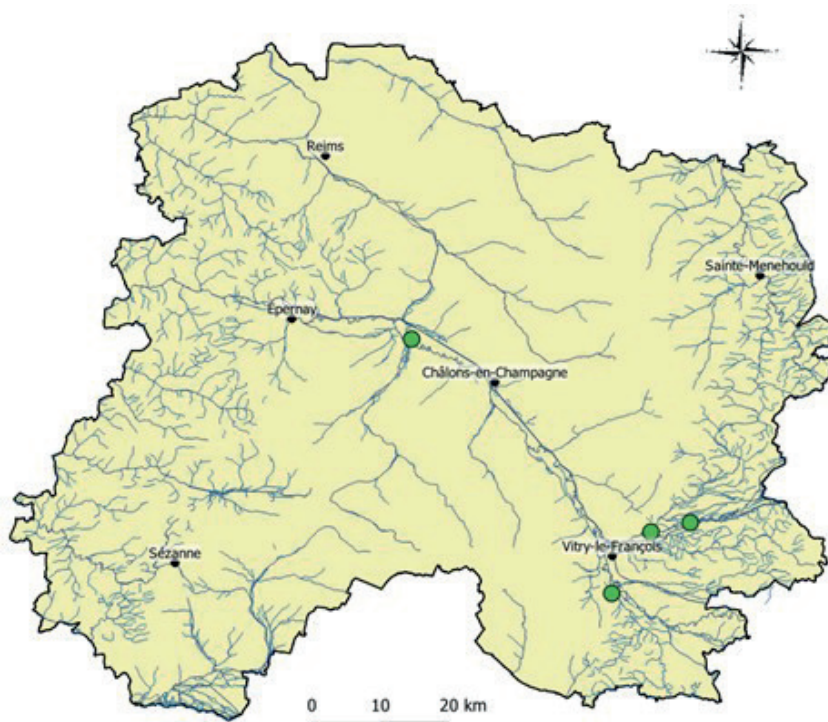
Pour le département de la Marne, quatre stations ont été sélectionnées pour être suivies chaque année (avec une adaptation possible des stations).

► 1^{ère} campagne d'inventaires en 2023.

Sur les quatre stations prospectées, trois ont pu mettre en évidence la présence de l'anguille. Les effectifs sont faibles mais pas incohérents par rapport à la position amont des bassins par rapport à la Seine. Les individus capturés sont principalement des individus mâle ou femelle pouvant s'argenter (le phénomène d'argenture est une modification corporelle des anguilles matures prêtes à entamer leur migration de reproduction).



Station de prospection anguille sur la Saulx à Le Buisson - Source FD



► Campagne d'inventaires de 2024

La campagne d'inventaires de 2024 n'a pas pu se faire en raison des conditions hydrologiques particulières maintenant des niveaux d'eau trop élevés au niveau des stations notamment sur les stations de la Saulx et de l'affluent de la Marne (le Cavé). Au-delà de 80cm de hauteur d'eau l'efficacité de pêche diminue fortement il a donc été décidé de reporter la campagne à 2025.

Cependant les données ponctuelles récoltées lors des autres réseaux de suivis sont mises en ligne sur le site de l'association SEINORMIGR et consultables par le grand public.

2.3 Étude sur le recensement et l'impact des ouvrages hydrauliques sur la continuité écologique du bassin versant de la Moivre

Contexte

Durant l'année 2024, la Fédération de Pêche de la Marne, en collaboration avec le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M) se sont intéressés à l'impact des ouvrages hydrauliques sur le bassin versant de la Moivre.

Le choix de ce bassin versant a été fait dans le but de palier à un manque de connaissances, d'initier une démarche auprès des différents propriétaires d'ouvrage afin de sensibiliser et faire émerger de futurs projets de restauration de la continuité écologique.

De plus les quelques inventaires réalisés par la Fédération font état d'une population de truite importante sur la zone aval du bassin, il apparaissait donc judicieux du point de vue de cette espèce de s'intéresser au franchissement piscicole des ouvrages et donc à la continuité écologique.

L'étude s'est organisée selon deux principaux axes : le franchissement piscicole de l'espèce repère de ce cours d'eau à savoir la truite fario (et de ses espèces d'accompagnement comme le chabot et la lamproie de Planer) et l'impact des ouvrages sur l'hydromorphologie (le fonctionnement et la forme du cours d'eau)



Ouvrage de classe 1, peu contraignant pour le franchissement de la truite fario (ancien seuil sur la commune de Moivre)



Ouvrage de classe 0, infranchissable pour la truite fario hors événement de crue exceptionnelle en raison d'une hauteur de chute trop importante (le moulin des Ormes à Francheville)



Zone non influencée par un ouvrage



Zone sous influence d'un ouvrage (amont de l'ouvrage au Fresne)

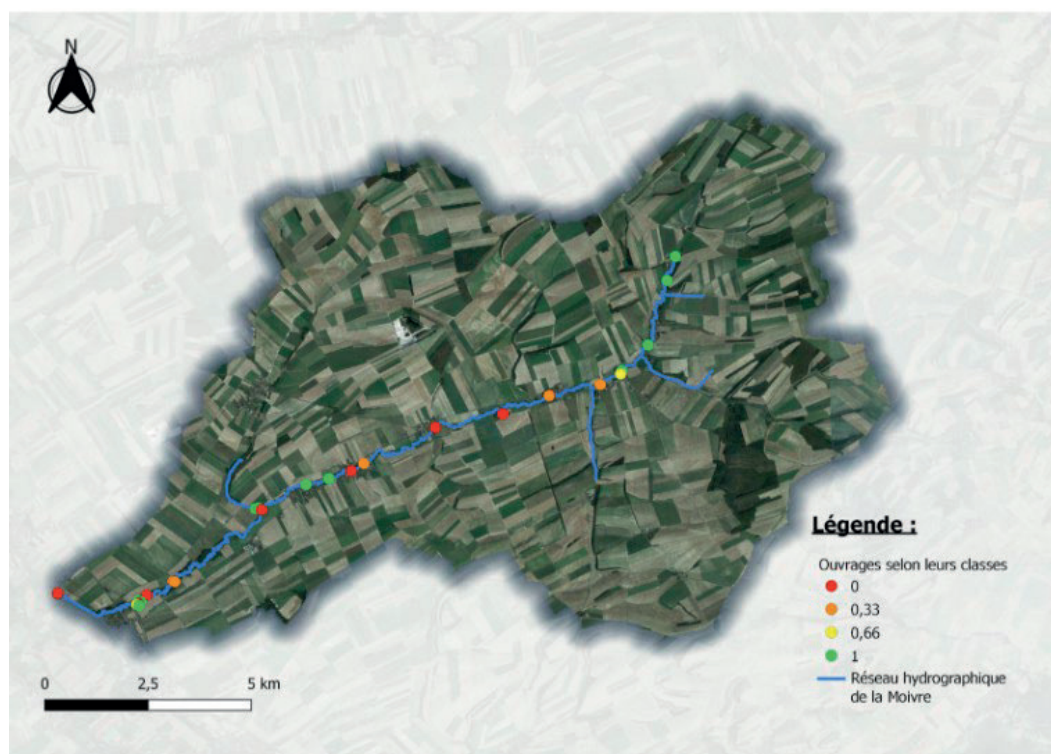
Quelques résultats

Les deux cartes ci-dessous représentent l'état des lieux de la continuité écologique pour la franchissabilité piscicole (espèce repère truite fario) et la circulation des sédiments.

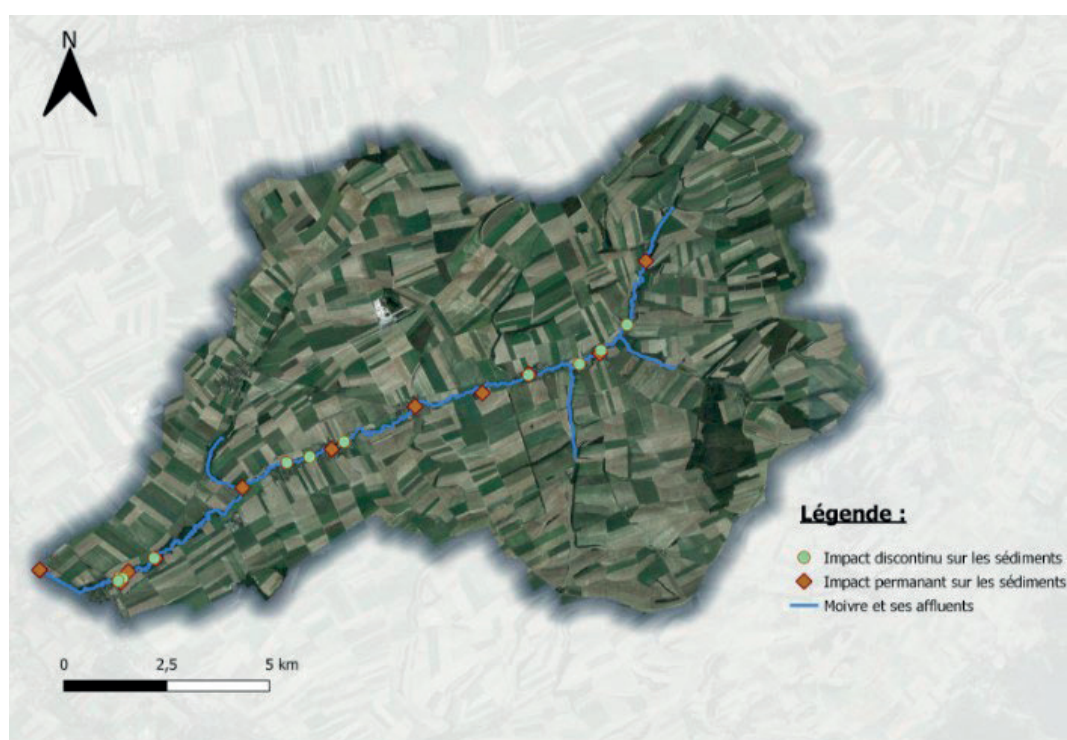
Un total de 27 seuils a été relevé sur les 26,1 Km de cours d'eau du bassin versant de la Moivre soit 1,03 seuils/ km (contre 0,24 seuils / km, moyenne sur les cours d'eau de France métropolitaine).

Ce bassin versant possède donc une forte densité de seuils dont l'impact a été analysé dans cette étude.

[Le rapport d'étude](#)



Carte des ouvrages et de leur classe de franchissabilité piscicole sur le bassin de la Moivre



Carte des ouvrages sur la Moivre et de leur influence permanente ou non sur les sédiments

3. RESTAURATION/RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

3.1 Restauration d'annexes hydrauliques sur la Vesle

La Fédération Départementale de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le Syndicat d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES) mènent chaque année conjointement des prospections de zones humides sur le bassin de la Vesle et portent des projets sur certains sites sélectionnés comme ayant un bon potentiel de restauration. Cette collaboration a débuté en 2022 par la signature d'une convention cadre entre les deux parties.

► 2023

Un premier site a été sélectionné et a fait l'objet de travaux en 2023 (fera l'objet de travaux complémentaires en 2024). Il s'agit d'une zone humide située sur la commune de Fismes.

La zone humide a été réhabilitée en frayère à brochet avec la réouverture d'une mare déjà existante sur site. Les matériaux issus de ces travaux ont servi à créer des banquettes végétales dans le lit de la Vesle afin de redynamiser les écoulements.

Les coûts du projet s'élèvent à 58 504 € TTC. Le SIABAVES et la FDAAPPMA sont les maîtres d'ouvrages, avec comme partenaires financiers l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Fédération Nationale de Pêche en France.



Localisation générale de la zone de travaux



Annexe en eau durant l'hiver 2023-2024

Les travaux restants consisteront en la mise en place d'un système de régulation du niveau d'envoie de l'annexe afin d'assurer le succès reproducteur du site. Quelques travaux de talutage sont également prévus.

► 2024

En 2024, un petit projet de restauration d'annexe hydraulique avait été proposé sur la commune de Saint-Etienne-au-Temple en première catégorie piscicole donc avec un objectif plutôt de régulation des crues, soutien d'étiage et de développement général de la biodiversité. Toutefois le projet n'a pas vu le jour suite au désaccord du propriétaire riverain.

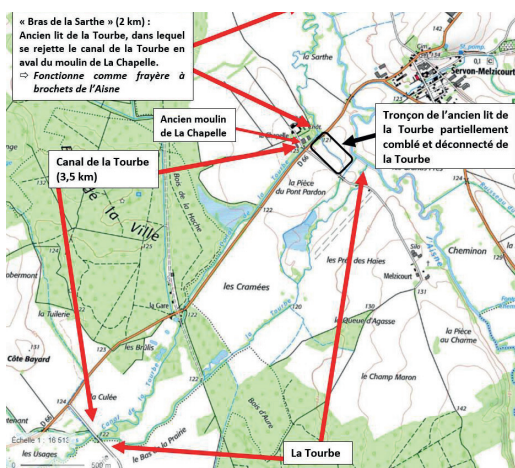
De nouvelles prospections ont donc été faites afin de sélectionner un autre site au potentiel de restauration intéressant. À l'issue de celles-ci, une zone humide (marais) laissée à l'abandon sur la commune de Jonchery-sur-Vesle a été repérée. Des rencontres ont eu lieu avec le propriétaire afin d'échanger sur la possibilité de restaurer le milieu en frayère pour le brochet, espèce repère sur ce secteur de la Vesle en deuxième catégorie piscicole.



Localisation et photos de l'annexe

3.2 Restauration d'une annexe hydraulique en vallée de l'Aisne sur un ancien bras de la Tourbe (commune de Servont-Melzicourt)

En 2024, la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 51) et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS) ont mené des prospections sur des zones humides en vallée de l'Aisne en vue d'évaluer le potentiel de restauration de certains sites. Ces prospections ont conduit à sélectionner un site présentant un intérêt certain pour la reproduction du brochet sur les eaux de seconde catégorie piscicole de la Tourbe et de l'Aisne. Il s'agit d'un ancien tronçon de la Tourbe, abandonné suite à des travaux de rectification du lit. Des observations de terrain ont montré un fort potentiel en matière de frayère à brochet, en raison de sa localisation et de son fonctionnement hydrologique suite à sa déconnexion de la Tourbe.



Description du fonctionnement hydrologique de la Tourbe autour du site à restaurer



Annexe lorsque l'Aisne est en débit proche du plein bord



Annexe en hautes eaux,
avec un débit inférieur au plein bord



Secteur médian de l'annexe qui n'est vite
plus accessible pour le brochet à partir de certains
débits de hautes eaux trop faibles
(rupture de la continuité piscicole)

4. COLLABORATION AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

4.1 Appuis techniques

La FDAAPPMA 51 apporte un appui technique aux différents partenaires du département : DDT, OFB, Syndicat de rivière, VNF, etc. Elle est présente lors des comités de pilotage des différentes études en cours.

En 2024, la FDAAPPMA 51 a participé à plus d'une douzaine d'études/projets :

- ▶ Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de l'Ardre – SIABAVES
- ▶ Suivi travaux d'aménagement du Site des Grévières à Sarry (S3M, Ville de Châlons)
- ▶ Projet de Rétablissement de la Continuité Ecologique sur la Tourbe – SMAVAS
- ▶ Projet de zone de biodiversité à Saint-Gibrien
- ▶ Présentation aux riverains d'un projet de restauration d'une annexe hydraulique sur la Vesle à Saint-Etienne-au-Temple (SIABAVES)
- ▶ Comité(s) de la ressource en eau (préfecture de la Marne)
- ▶ Visite terrain à Verzy, projet de gestion des mares (ONF)
- ▶ Visites noue Sébastopol et Chaudfontaine (SMAVAS)
- ▶ COPIL n°2 de l'étude hydraulique de la tourbière des Marais de Saint-Gond
- ▶ Réunion suivis qualité des cours d'eau du SIABAVES
- ▶ COTECH Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA – Aube)
- ▶ Réunion suivi qualité des cours d'eau de la Communauté de communes de la région de Suippe (CCRS)
- ▶ COPIL CTEC Aisne Vesle Suippe (SIABAVES)

La FDAAPPMA est sollicitée sur de nombreux projets au cours de l'année. Elle prend part en priorité aux projets réalisés sur les cours d'eau sur lesquels les AAPPMAs (ou la FDAAPPMA 51) possèdent des lots de pêches. La Fédération participe aux réunions pour lesquelles il lui semble important d'être présent.

4.2 Avis

La FDAAPPMA 51 est régulièrement sollicitée par la DDT 51 ou encore dans le cadre de sa participation au CODERST pour donner des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau ou les travaux en rivière.

En 2024, la FDAAPPMA 51 a rendu des avis sur les projets suivants :

DATE	OBJET	AVISV
23/02/2024	Avis DIG entretien syndicat du Perthois	Défavorable avec remarques
11/03/2024	Renouvellement AP pêche scientifique Dubost Environnement	Favorable
15/03/2024	DIG PPRE 2024-2034 du syndicat du Petit Morin amont	Favorable avec remarques
18/03/2024	DIG/DLE 2024-2028 préservation et restauration des capacités d'écoulement de la Marne et ses affluents du SMBMA	Favorable
28/05/2024	AP pêche scientifique FISH PASS pêches sur la Biesme	Favorable
06/08/2024	DIG/DLE Restauration hydromorphologique du Ru. Des Auges à Chichey par le SDDEA	Favorable avec remarque
05/12/2024	DIG SDDEA réouverture réseau secondaire de la Seine	Favorable avec remarque

5. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION DES ACTIONS RÉALISÉES LA FÉDÉRATION

L'ensemble des travaux et études sont accessibles et consultables sur le site internet de la Fédération de Pêche de la Marne.

5.1 Zoom sur la pêche de sauvegarde du bief triple de Vitry-le-François

La Fédération a organisé les 22, 23 février et le 13 mars 2024 la sauvegarde et le déplacement du peuplement piscicole du bief triple de Vitry-le-François dans le cadre de la vidange du bief (pour un diagnostic par VNF). Malgré les conditions climatiques et logistiques difficiles, cette opération d'envergure a permis d'évacuer plus de 4 tonnes de poissons, dont des espèces protégées telles que le brochet ou l'anguille, mais aussi beaucoup d'autres d'espèces de poissons blancs et carpes qui ont pu rejoindre un bief aval du Canal Latéral à la Marne.

FR3 a réalisé à l'occasion d'un reportage vidéo diffusé sur sa chaîne le jour même lors des séquences infos.



Pêche de sauvegarde du bief triple à Vitry-le-François



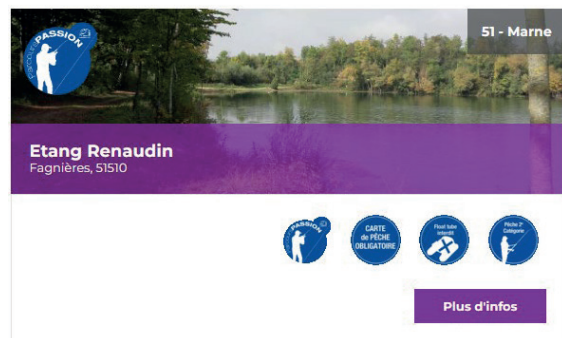
Photos de spécimens sauvés lors de la pêche de sauvegarde

5.2 Inauguration des aménagements et du parcours pêche « Famille » au Site des Grévières

Des travaux de restauration hydromorphologique de la rivière Blaise ainsi que des aménagements du Site des Grévières ont été réalisés en 2023 et 2024. Un parcours pédagogique a été créé, en lien avec la création d'un parcours de pêche labellisé « Famille ».

Inauguré le 6 juillet 2024, ce parcours de pêche situé sur la commune de Sarry est le deuxième dans le département de la Marne à être labellisé par la Fédération Nationale de Pêche en France après le parcours pêche « Passion » de l'étang de Renaudin. Ils sont tous deux référencés nationalement sur le site « Génération Pêche ».

Localisation des parcours de pêche labellisés



Parcours de pêche «Famille» au Site des Grévières

5.3 Brochure sur l'étude de la continuité écologique de la Moivre

Une action de communication a été menée à la suite de l'étude réalisée durant l'été 2024 sur le diagnostic de la continuité écologique du bassin versant de la Moivre. Celle-ci visait à vulgariser le contenu scientifique de l'étude afin de le rendre accessible à tous. Une brochure a été créée, récapitulant le contexte de l'étude, ses objectifs et résultats. Elle est accessible sur la page web de la Fédération consacrée à l'étude.

5.4 Valorisation au niveau des Unions de Bassin

En partenariat avec les Unions de bassin Seine Normandie (UFBSN) et Rhin Meuse (UBRM), la Fédération réalise chaque année des articles ou des fiches retour d'expérience sur des actions ou travaux qu'elle souhaite mettre en valeur et partager.

L'observatoire des poissons Seine Normandie est une plateforme accessible en ligne par le grand public et qui permet de visualiser les différents suivis, travaux, ou autres actions en faveur des milieux aquatiques menées par les Fédérations de l'Union de Bassin Seine Normandie.

Des rapports d'étude et de la documentation scientifique y sont disponibles en consultation et téléchargement.

Cette plateforme est mise à jour annuellement par les services de la Fédération :

www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr



DIAGNOSTIC DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA MOIVRE

Durant l'année 2024, la Fédération de Pêche de la Marne, en collaboration avec le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M) et dans un souci de connaissance de leurs cours d'eau, se sont intéressés à l'impact des ouvrages hydrauliques sur le bassin versant de la Moivre.

L'étude s'est organisée selon deux principaux axes : le **franchissement piscicole** de l'espèce repère de ce cours d'eau à savoir la truite fario (et de ses espèces d'accompagnement comme le chabot et la lamproie de Planer) et l'impact des ouvrages sur l'**hydromorphologie** (le fonctionnement et la forme du cours d'eau).

La continuité écologique garantit le passage des poissons et des sédiments à travers les cours d'eau et autres milieux aquatiques. Elle peut être interrompue par des obstacles tels que les barrages, qui ont pour conséquence de perturber le transit sédimentaire et la circulation des organismes aquatiques. Lorsque elle est complétée, la continuité écologique permet à de nombreuses espèces de poissons de circuler librement dans le cours d'eau, leur donnant accès aux zones indispensables à leur cycle de vie. En parallèle les sédiments (matériaux fins et grossiers) peuvent également circuler, alimentant la dynamique naturelle d'érosion et de dépôt d'un cours d'eau. La restauration de la continuité écologique est une condition indispensable à l'atteinte de l'objectif de bon état des cours d'eau fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (2000). C'est donc un état que cherchons à atteindre les acteurs de l'eau et notamment les Fédérations de Pêche.

L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Un des objectifs de l'étude était de créer un protocole d'évaluation de la continuité écologique adapté aux rivières de la Marne. Une première partie de ce protocole décrit le franchissement de l'ouvrage par la truite fario et s'est inspiré du protocole ICE de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). La deuxième partie évalue la qualité du transport des sédiments et s'est appuyé sur des travaux existants de syndicats de rivière et du département de la Marne.

Un total de **27 ouvrages** (cf carte ci-dessus) a été relevé sur les 26,1 km de cours d'eau du bassin versant de la Moivre soit **1,03 ouvrage / km** (contre 0,24 ouvrage / km, moyenne sur les cours d'eau de France métropolitaine).

Ce bassin versant possède donc une forte densité d'ouvrage dont l'impact a été analysé dans cette étude.

Brochure sur l'étude de la Moivre



LA MARNE

L'étude scalimétrique ou comprendre la dynamique des peuplements piscicoles !

Le contexte

Le bassin versant de la Suippe, affluent de l'Aisne, abrite des populations de **truites fario** (*Salmo trutta fario*) qui parviennent encore à se maintenir, contrairement à de nombreuses autres espèces autochtones présentes dans le département. Toutefois, selon le Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG) de la Marne, les dynamiques de peuplement semblent se réduire au fil des années. Les habitats propices au développement de cette espèce indicatrice sur ce secteur sont sous l'influence de nombreux **ouvrages hydrauliques**, favorisant la formation de zones de biefs, inadaptées à son cycle de vie. En raison de la faible disponibilité des zones de reproduction, la protection des géniteurs est donc devenue essentielle pour la survie de l'espèce.

Face à ce constat, la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a jugé nécessaire de réaliser une **étude scalimétrique** afin de déterminer la taille des individus au moment de leur première reproduction, et de la comparer à la taille minimale de capture autorisée dans le département, jugée actuellement comme inadaptée à la situation.

L'action en bref

Les écailles ont été prélevées sur des truites fario capturées lors de campagnes de pêche électrique (pêche de sondage avec une anode) réalisées entre 2022 et 2023 sur trois stations piscicoles, réparties de l'amont à l'aval du bassin. Afin d'assurer une représentativité maximale, plusieurs individus de chaque classe de taille ont été échantillonnés. Les truites sélectionnées pour le prélèvement ont été placées dans une cuve oxygénée, puis chaque individu a ensuite été mesuré et pesé. Des écailles ont été prélevées et stockées dans des sachets plastiques numérotés, avant d'être placées dans une glacière pour une conservation temporaire sous forme humide. Après tri, elles ont été analysées à l'aide d'une loupe trinoculaire équipée d'une caméra reliée à un ordinateur, permettant une observation précise des « circulus » (stries de croissance).

Au total, 48 individus ont été inclus dans cette étude.

Résultats et perspectives

L'étude scalimétrique menée en 2022 et 2023 a mis en évidence une taille théorique de 282 à 283 mm pour les truites lors de leur première période de reproduction. Ces résultats, particulièrement fiables pour la partie amont du bassin, nécessitent toutefois d'être approfondis pour les secteurs médian et aval, en raison du manque de données disponibles. Ces premiers résultats suggèrent qu'il serait pertinent d'augmenter la taille minimale de capture sur le territoire, actuellement fixée à 25 cm, pour la porter à 30 cm. Une telle mesure permettrait de mieux protéger les mâles sexuellement matures ainsi qu'une majorité de femelles, capables de contribuer au renouvellement des populations. À terme, cette adaptation contribuerait à préserver durablement les populations locales de truites.

**Une étude scientifique nécessaire pour...
... mieux préserver une espèce emblématique !**

DÉCOUVRIR L'ACTION

Exemple valorisation d'action de la FDAAPPMA 51 par l'Union de Bassin Seine Normandie (rapport 2024)

6. SUIVIS DES ESPECES ET DES MILIEUX

6.1 Suivis des peuplements piscicoles

En 2024, Il est prévu de poursuivre le programme de suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA et de la Fédération, de recruter un stagiaire qui aura pour mission d'aider à la mise en place d'un réseau pérenne de stations de suivis piscicoles sur le département.

Il est aussi envisagé de continuer les suivis des travaux de restauration des collectivités gemapiennes, sur les secteurs où la Fédération ou une AAPPMA a le droit de pêche. Dans le cadre d'un partage du droit de pêche, ces inventaires piscicoles rentrent aussi dans les obligations de suivi et de gestion des milieux aquatiques afférant au partage du droit de pêche.

Dans le cadre de la mise en œuvre du CTEC sur le territoire du SIABAVES, plusieurs pêches d'inventaire sont programmées pour 2025.

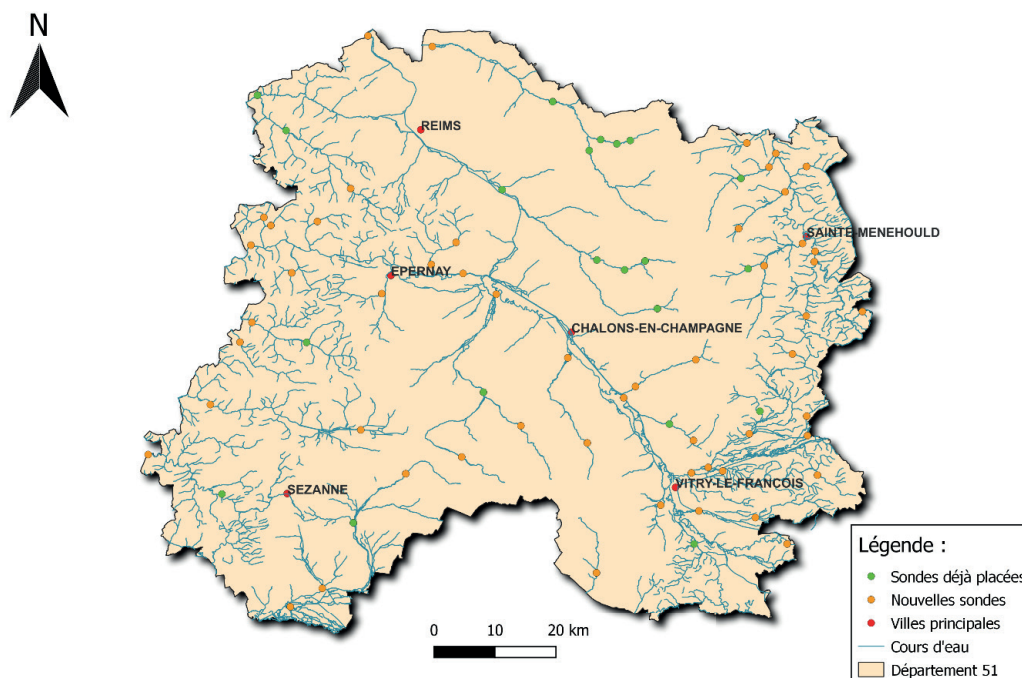
Des suivis post-travaux continuité écologique, initialement prévus en 2024 et reportés, sont également au programme cette année sur la rivière Aube en collaboration avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS). En effet des travaux de restauration de la continuité écologique avaient été réalisés en 2020 et la Fédération avait pris part à l'état initial.

6.2 Suivis thermiques

Les suivis thermiques engagés seront poursuivis en 2025 avec le développement du réseau d'ici la fin de l'année.

Une stratégie de développement du réseau a été rédigée en 2024 afin de pré localiser des zones d'implantation de sondes thermiques et avoir une couverture optimale des cours d'eau du département de la Marne. L'étude de la thermie des cours d'eau de la Marne se traduira par un réseau fixe comportant 74 sondes et un réseau « mobile » avec une vingtaine de sondes qui serviront lors d'études plus spécifiques et locales. Ce projet ambitieux sera cofinancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Fédération de Pêche de la Marne (et l'appui de la Fédération Nationale).

Afin de préparer au mieux l'implantation de ces sondes, une campagne de repérage est programmée courant mars/avril afin de vérifier la compatibilité des zones définies dans la stratégie de développement du réseau thermique.



Localisation des sondes de suivis thermiques sur les cours d'eau de la Marne pour 2025

L'implantation des nouvelles sondes ainsi que la relève des données du réseau déjà en place se fera lors de la fin de l'été/début de l'automne 2025. La FDAAPPMA prévoit l'acquisition d'une centaine de sondes pour l'année 2025.

Coût estimatif : 20 000 €

L'achat des sondes thermiques est subventionnable à hauteur de 80% par l'AESN et 50% du reste à charge par la FNPF.

6.3 Mise en place du Web PDPG

Le Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est le document cadre technique orientant les actions de la Fédération sur la reconquête de la fonctionnalité et la qualité de nos rivières.

Ce document, aujourd'hui en version texte, est peu valorisable et peu valorisé auprès des différents partenaires et AAPPMA. Il est donc envisagé de transférer ce document sur une plateforme en ligne, cartographique, permettant de mieux visualiser la définition des contextes piscicoles et les différentes données disponibles sur ces derniers.

L'entreprise Nanogis est celle qui propose cet outil de valorisation et de communication et accompagnera les Fédérations du bassin Seine-Normandie dans cette transition qui aura lieu durant l'été 2025.

Les données d'inventaire, de température et autres pourront alors être actualisées directement en ligne chaque année afin d'être le plus proche de la réalité du terrain notamment dans un contexte de changement climatique fortement impactant sur les milieux.

6.4 Carnets de capture

Le carnet de capture est toujours disponible pour l'année 2025 et nous comptons sur les pêcheurs pour y contribuer. Nous rappelons que le carnet est anonyme et que seul le chargé de mission de la Fédération a accès aux données qui servent uniquement à des fins scientifiques.

7. ÉTUDES SUR LES MILIEUX

7.1 Études scalimétriques sur le département de la Marne

En 2014 et 2024, les deux études scalimétriques démontraient une croissance forte des truites fario avec une taille de première reproduction supérieure à la taille légale de capture, fixée à 25 cm sur le département (30 cm sur la rivière Saulx et Ornain). Ces constats posent la question de l'adéquation entre la réglementation de capture et la réelle croissance des individus. C'est pourquoi afin de statuer sur le sujet, une étude globale de la croissance des truites par analyse scalimétrique est programmée sur certains bassins versants du département de la Marne.

L'année 2025 visera à définir la stratégie à mettre en place pour mener à bien cette étude.

7.2 Monitoring anguille sur le bassin Seine amont

Le suivi des stations anguille du département qui n'avait pas pu être réalisé en 2024 a été reporté et reprogrammé cette année avec une campagne prévue en septembre 2025.

La Fédération procèdera donc à des pêches électriques selon le protocole spécifique anguille créée par l'association SEINORMIGR, coordinatrice du projet.

7.3 Projet O'cit-Eaux

Avec les changements climatiques prévus, notamment des sécheresses plus longues et des périodes de fortes pluies, le débit des petites rivières et la qualité de leur eau risquent d'être fortement affectés. Augmentation des températures, oxygénation, concentration de certains polluants, les conséquences sont multiples.

Afin d'étudier la multitude de ces ruisseaux, un projet participatif a été mis en place par La Vigie de l'Eau en partenariat avec le CNRS pour proposer aux citoyens de réaliser des prélèvements et analyses d'eau.

Deux AAPPMA se sont engagées dans la réalisation de ces suivis qui sont pour une durée minimum d'un an : l'AAPPMA « la Raquette Chalonaise » de Châlons-en-Champagne et « le Scion » de Sermaize-les-Bains. Une quinzaine d'éléments chimiques seront mesurés et analysés à une périodicité mensuelle ce qui donnera des informations précieuses sur la qualité des cours d'eau suivis.



7.4 Suivi des annexes hydrauliques de la Vesle

La Fédération s'est engagée pour une période allant jusqu'en 2026 à réaliser des prospections annuelles afin de sélectionner des annexes hydrauliques ayant un potentiel de restauration intéressant et d'engager des projets en faveur de la biodiversité aquatique et du bon fonctionnement de ces milieux.

En 2025 l'annexe restaurée sur la commune de Fismes fera l'objet d'observations (prospections par pêche électrique) pour évaluer le succès reproducteur du brochet sur le site.

De nouvelles prospections auront lieu avec les agents du SIABAVES durant le printemps/été 2025 sur les zones humides de la Vesle.

7.5 Suivi des linéaires en assec

La Fédération, avec l'aide de collectivités gemapiennes et de ses bénévoles d'AAPPMA souhaite mettre en place un réseau de suivi des linéaires en assecs sur certaines parties de bassins versant en tension vis-à-vis de la ressource en eau. Ce suivi a pour but d'apporter des données précieuses sur l'état des cours d'eau en période d'étiage lors de comités ressources en eau mais aussi de renseigner sur les risques pour les populations piscicoles sensibles à ces étiages. Il s'intègre dans la continuité des objectifs du futur SAGE de la Nappe de la Craie et de la base de données déjà existante du réseau ONDE.

Ce suivi ira du 15 juin au 1er octobre avec un passage tous les 15 jours sur le même linéaire de cours d'eau selon 4 modalités :

- ▶ Écoulement visible acceptable : il est permanent et visible à l'œil nu
- ▶ Écoulement visible faible : de l'eau est présente et un courant est visible, mais le débit faible ne garantit pas un bon fonctionnement biologique
- ▶ Écoulement non-visible (ou rupture d'écoulement) : le lit mineur présente toujours de l'eau mais le débit est nul
- ▶ Assec : l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station

Cela permettra de suivre l'évolution des assecs dans le temps.

8. RESTAURATION/RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

8.1 Restauration d'annexes hydrauliques

8.1.1 Bassin versant de la Vesle

Suite à la rencontre du propriétaire d'une parcelle de zone humide en bordure de Vesle Jonchery-sur-Vesle, le projet de restauration en annexe hydraulique du site a été validé. Les travaux de restauration sont prévus pour l'automne 2025 et permettront de créer une frayère pour le brochet, espèce repère de la Vesle sur ce secteur en seconde catégorie piscicole.

Les objectifs sont :

- ▶ Restaurer une zone fonctionnelle de reproduction pour le Brochet et ses espèces d'accompagnement ;
- ▶ Proposer une zone d'expansion des crues fonctionnelle afin de concourir à la prévention des inondations ;
- ▶ Augmenter la diversité écologique de la zone sur les volets faune et flore.

Les coûts prévisionnels du projet s'élèvent à 37 500 € TTC. Le SIABAVES et la FDAAPPMA sont les maîtres d'ouvrages, avec comme partenaires financiers l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Fédération Nationale de Pêche en France.

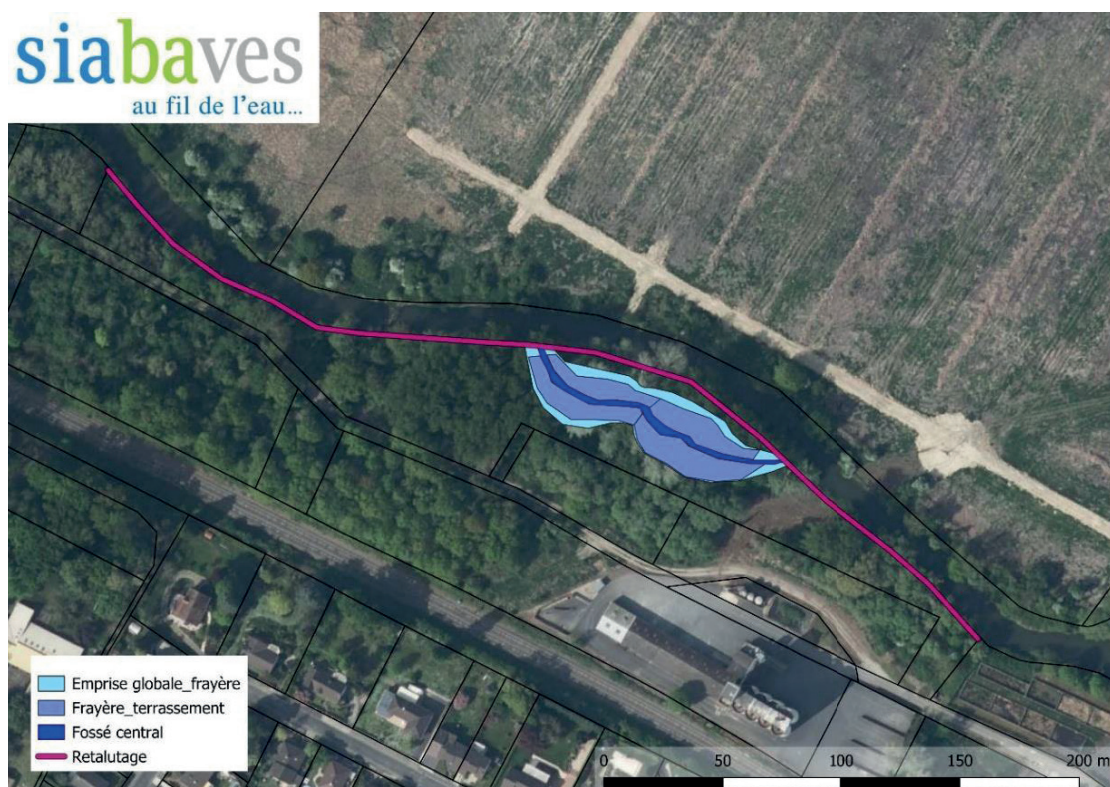


Schéma de principe des travaux programmés

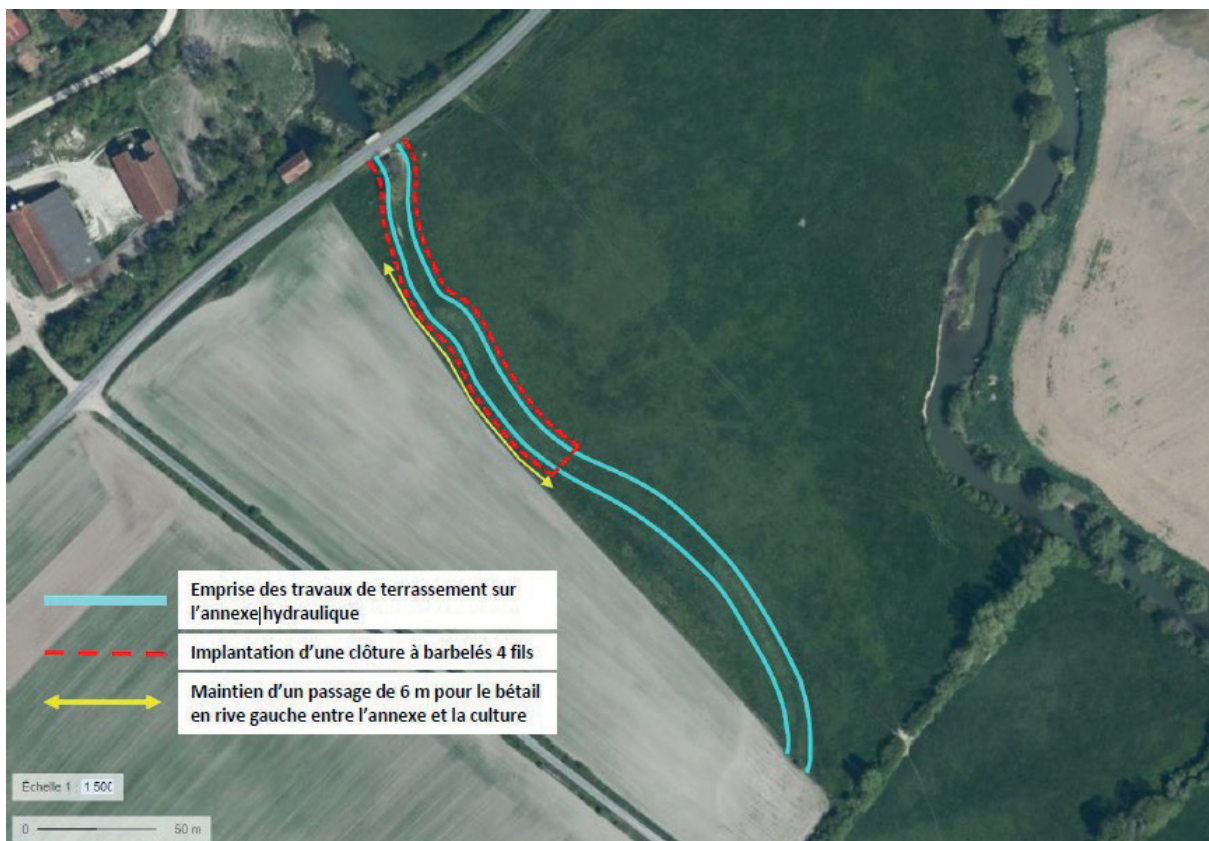
8.1.2 Bassin versant de la Vesle

En 2025, il est prévu des travaux de restauration d'une annexe hydraulique en vallée de l'Aisne au droit d'un ancien tronçon de la Tourbe sur la commune de Servon-Melzicourt.

Une convention a été signée entre le propriétaire de la parcelle concernée, le SMAVAS et la FDAAPPMA afin de formaliser et autoriser les travaux programmés courant juin/juillet 2025. Une autre convention formalise la co-maîtrise d'ouvrage entre le SMAVAS et la FDAAPPMA avec désignation de la FDAAPPMA comme maître d'ouvrage principal.

Ces travaux ont pour but d'assurer un fonctionnement optimal de l'annexe en tant que frayère à brochet. Les aménagements nécessaires consistent à :

- ▶ Maintenir un tirant d'eau suffisant dans toute l'annexe pendant la période de reproduction
- ▶ Éviter les ruptures de pente pouvant créer un piégeage des alevins ;
- ▶ Améliorer sa connexion au bras de la Sarthe (ancien lit de la Tourbe dans lequel se rejette le Canal de la Tourbe) au droit du pont de la RD 66



Délimitation de l'emprise des travaux de restauration de l'annexe hydraulique

Les coûts prévisionnels du projet s'élèvent à 47 229,60 € TTC. Ces travaux sont subventionnables à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le reste à charge est partagé entre le SMAVAS (5%), la FDAAPPMA (6%) et l'aide de la FNPF (9%).

9. FINALISATION ET APPLICATION DU NOUVEAU PDPG

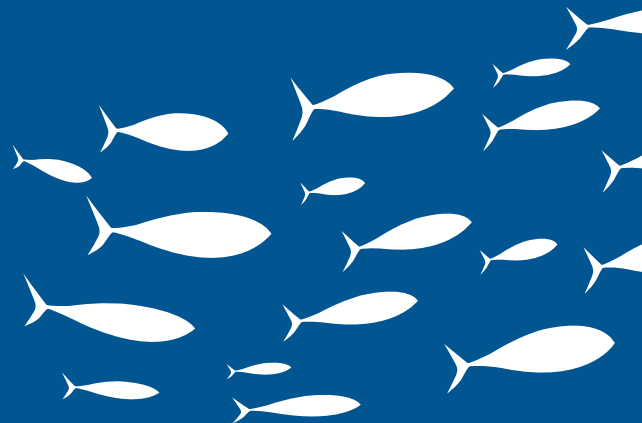
9.1 Finalisation des fiches contextes et transition vers le Web PDPG

L'objectif de 2025 est de finaliser les fiches contexte du PDPG. Pour cela, les différentes limites et les actions pour chaque bassin sont complétées. Le PDPG est dans sa phase de finalisation ; quelques changements doivent encore être réalisés, principalement sur la forme et l'illustration, afin de rendre les fiches contexte plus accessibles et attrayantes. La forme des fiches contexte est encore en réflexion en fonction du temps disponible. Les illustrations permettant de décrire les limites et les actions seront possiblement réalisées à l'aide d'un graphiste. Une fois les fiches contexte finalisées, elles serviront de repère pour les différentes études futures sur le département de la Marne.

9.2 Déclinaison en Plan de Gestion Piscicole pour les AAPPMA

Suite à la finalisation du PDPG 2024-2030, le travail consistera à transcrire le document au contexte local en partenariat avec les AAPPMA afin de leur donner des informations, des conseils sur la gestion piscicole adaptés à leurs milieux, ainsi que des orientations de gestion à mettre en place.

BILAN FINANCIER ET BUDGET



BILAN ACTIF

FDAAPPMA 51

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			Valeurs au 31/12/23
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	239 941,63		239 941,63	239 941,63
Constructions	809 293,46	494 796,01	314 497,45	286 516,47
Installations tech., matériel et outillages industriels		15 135,10	-15 135,10	-13 873,90
Autres immobilisations corporelles	417 871,44	271 631,34	146 240,10	99 890,19
Immobilisations corporelles en cours				2 500,00
Avances et acomptes				36 011,27
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	180,49		180,49	180,49
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 467 287,02	781 562,45	685 724,57	651 166,15
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)	1 500,00		1 500,00	1 810,00
Créances fiscales et sociales (3)	58 564,10		58 564,10	37 194,00
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	479 452,50		479 452,50	492 857,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	648 895,91		648 895,91	645 446,32
Charges constatées d'avance (3)	443,90		443,90	150,57
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 188 856,41		1 188 856,41	1 177 457,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 656 143,43	781 562,45	1 874 580,98	1 828 624,04

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

FDAAPPMA 51

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)	338 914,28	338 914,28
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 279 936,60	1 273 748,45
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	48 884,90	6 188,15
SITUATION NETTE	1 667 735,78	1 618 850,88
Subventions d'investissement	71 963,79	87 545,81
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 739 699,57	1 706 396,69
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		11 807,11
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs		
Fournisseurs, factures non parvenues	50 843,44	23 309,80
Dettes fiscales et sociales	22 382,45	22 442,94
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	61 655,52	64 667,50
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	134 881,41	122 227,35
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 874 580,98	1 828 624,04

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

134 881,41

122 227,35

11 807,11

COMPTE DE RÉSULTAT

FDAAPPMA 51

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/01/24 au 31/12/24			du 01/01/23 au 31/12/23
	Achats	Var. Stocks	Total	
Charges d'exploitation (1)				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	567,77		567,77	
Autres achats et charges externes *			198 985,10	138 539,90
Impôts, taxes et versements assimilés			8 049,61	11 960,16
Salaires et traitements			209 670,07	208 781,69
Charges sociales			74 801,70	70 176,30
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			60 950,17	56 430,89
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			5 426,40	3 672,02
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			558 450,82	489 560,96
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (2)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			88 427,54	110 090,87
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			88 427,54	110 090,87
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES CHARGES			646 878,36	599 651,83
BÉNÉFICE (3)			48 884,90	6 188,15
TOTAL GÉNÉRAL			695 763,26	605 839,98

* Y compris :

- redevances de crédit-bail mobilier
- redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

39 528,73

966,87

COMPTE DE RÉSULTAT

FDAAPPMA 51

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS (hors taxes)	Exercice du 01/01/24 au 31/12/24			du 01/01/23 au 31/12/23
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	26 538,00		26 538,00	15 500,00
Montant net du chiffre d'affaires	26 538,00		26 538,00	15 500,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			254 083,10	178 016,56
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges			4 842,20	7 829,12
Autres produits			660,01	5 644,46
Sous-total			259 585,31	191 490,14
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			286 123,31	206 990,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			257 305,75	256 196,65
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			24 377,93	31 595,45
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			24 377,93	31 595,45
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion			110 874,25	94 548,38
Sur opérations en capital			17 082,02	16 509,36
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			127 956,27	111 057,74
TOTAL DES PRODUITS			695 763,26	605 839,98
PERTE (3)				
TOTAL GÉNÉRAL			695 763,26	605 839,98

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

FEDERATION DE LA MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Z.A.C du Mont Michaud

14 rue Clément Ader (51470) SAINT MEMMIE

☎03.26.70.50.52

RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2024

En vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par l'Assemblée Générale,

Nous, membres de la commission de contrôle, sommes rendus à Saint-Mémmie, au bureau de la Fédération le 7 mars 2025.

Tous les documents comptables ont été mis à notre disposition et nous avons pu, en toute impartialité, examiner tous les comptes de la Fédération qui nous ont été présentés.

Nous nous sommes fait donner de nombreuses précisions sur la ventilation des charges et produits.

Toutes ces vérifications et demandes d'explication ont démontré la stricte exactitude et la parfaite présentation de la comptabilité.

En conséquence de ces contrôles effectués, nous, membres de la commission de contrôle, proposons de donner quitus de sa gestion au trésorier, et demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés.

Nous adressons nos vives félicitations au trésorier ainsi qu'au personnel permanent de la Fédération pour l'excellente tenue de la comptabilité.

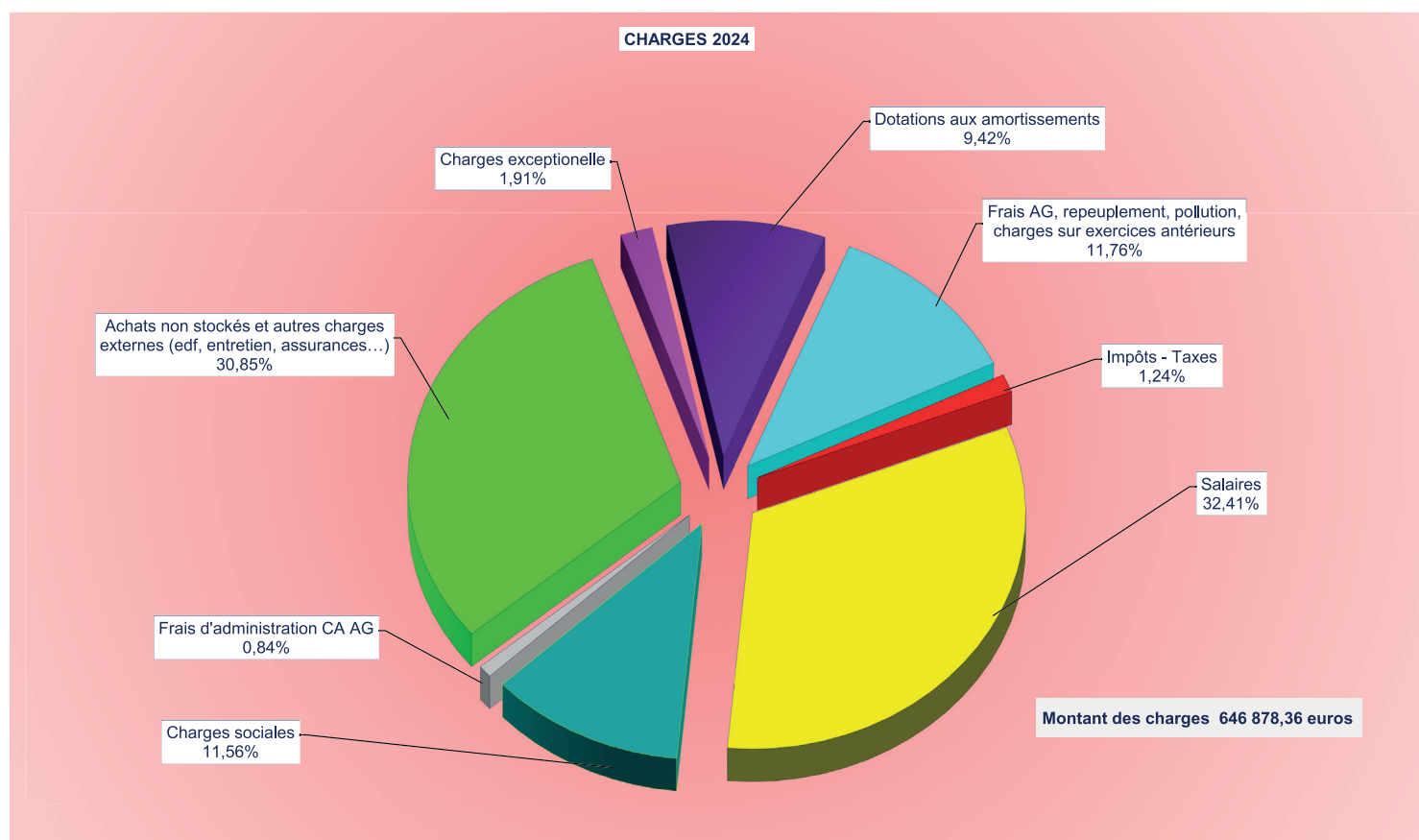
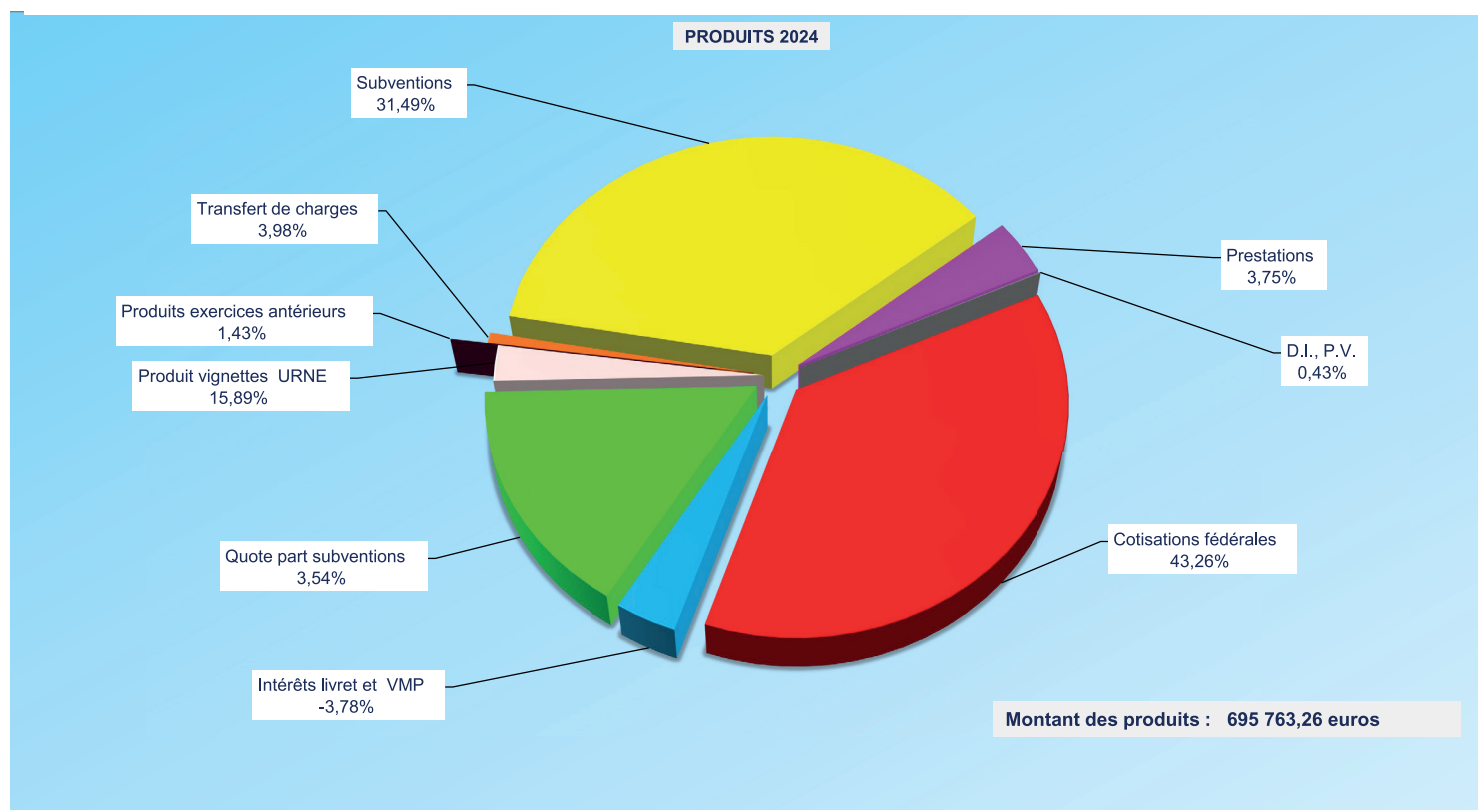
Le membre de la Commission de contrôle,

Le membre de la Commission de Contrôle,

M. Alain PIERRE

M. Jean Louis SAMUEL





BUDGET PREVISIONNEL 2025

PRODUITS	prévisions 2025	réalisé 2024	CHARGES	prévisions 2025	réalisé 2024
PRESTATIONS DE SERVICES			ACHAT		
. Pêches electriques	5 000,00 €	21 523,00 €	. Achats non stockés (EDF ,eau,carburant, impression cartes , pt equipement ...)	21 230,00 €	20 517,74 €
. Animations pêche	10 100,00 €	5 015,00 €			
			AUTRES CHARGES EXTERNES		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			. Locations matériels	4 000,00 €	3 449,75 €
. Travaux d'entretien et de restauration des rivières (FNPF-AESN)	61 260,00 €	21 997,10 €	. Travaux d'entretien (véhicules, batiments, matériels)	27 100,00 €	30 391,06 €
. Garderie (FNPF)	1 000,00 €	1 016,00 €	. Travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration de rivières	72 010,00 €	35 158,16 €
. Communication (FNPF)	12 600,00 €	7 056,00 €	. Assurances	9 145,00 €	8 081,42 €
. Aide à l'emploi (FNPF 140000+AESN 36000)	176 000,00 €	176 229,00 €	. Etude	0,00 €	3 780,00 €
. Actualisation PDPG (FNPF)	0,00 €	39 785,00 €	. Social, documentation	600,00 €	501,50 €
. Divers (FNPF, étude poids socio-éco.)	1 500,00 €	8 000,00 €	. Gardes-particuliers AAPPMA	4 000,00 €	4 166,38 €
			. Gardes fédéraux	500,00 €	498,10 €
			. Personnel extérieur à la fédération	0,00 €	0,00 €
			. Honoraires avocat et expert comptable	12 000,00 €	13 986,80 €
			. Promotion loisirs pêche	19 000,00 €	28 437,95 €
			. Transport sur achats	300,00 €	0,00 €
			. Déplacements, indemnités	28 950,00 €	28 001,61 €
			. Frais postaux, téléphone	7 340,00 €	7 393,32 €
			. Frais bancaires	900,00 €	886,36 €
			. Abonnements, cotisations	7 100,00 €	7 039,13 €
			. Aide aux baux de pêche	7 300,00 €	7 264,19 €
AUTRES PRODUITS			IMPOTS-TAXES		
. Cotisations fédérales	274 950,00 €	257 305,75 €	. Formation personnel fédéral	6 000,00 €	2 912,50 €
. Produit URNE	98 000,00 €	102 814,66 €	. Impôts fonciers et locaux	5 200,00 €	5 137,11 €
. Transactions sur PV (réglementation et pollution)	6 200,00 €	660,00 €			
PRODUITS FINANCIERS			CHARGES DU PERSONNEL		
. Intérêts sur livrets	12 100,00 €	12 008,35 €	. Salaires et charges sociales	335 960,00 €	284 471,77 €
. Revenus sur VMP	12 500,00 €	12 369,58 €			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			AUTRES CHARGES		
. Produits exceptionnels	6 000,00 €	74,81 €	. Frais assemblee générale et autres	3 500,00 €	5 426,40 €
. Produits sur excercice anterieur	0,00 €	7 984,79 €	. Subvention repeuplement		0,00 €
. Produits cessions d'éléments d'actifs	3 000,00 €	1 500,00 €			
. Quote-part des subventions	15 600,00 €	15 582,02 €	CHARGES FINANCIERES		
. Transfert de charges	10 925,00 €	4 842,20 €	. Intérêts sur emprunt		
			. Moins-value/cession obligations		
			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
			. Charges sur exercices antérieurs	600,00 €	12 703,47 €
			. Charges exceptionnelles	5 500,00 €	5 908,00 €
			. Rétrocession vignettes URNE FD/AP	58 000,00 €	69 815,47 €
			DOTATIONS AUX AMORTIS.		
			. Dotations aux amortissements	70 500,00 €	60 950,17 €
TOTAL	706 735,00 €	695 763,26 €	TOTAL	706 735,00 €	646 878,36 €

Budget validé en CA du 14 mars 2025

GLOSSAIRE

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
APAVE : Organisme de certification des risques techniques, humains et environnementaux
APN : Atelier Pêche Nature
ARGE : Association Régionale du Grand Est
CENCA : Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne
CMRO : Canal Marne au Rhin Ouest
CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDT : Direction Départementale des Territoires
DIG : Déclaration d'Intérêt Général
DPDGMA : Direction du Patrimoine Départementale de Gestion des Milieux Aquatiques
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
EEDD : Education à l'Environnement et Développement Durable
EEE : Espèce Exotique Envahissante
EREA : Ecole Régionale d'Enseignement Adapté
FDC51 : Fédération départementale des chasseurs de la Marne
FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France
GPP : Garde pêche particulier
OFB : Office Français pour la Biodiversité (ancienne Agence Française pour la Biodiversité)
ONDE : Observatoire National Des Etiages
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
OTC : Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne
PAPI : Programme d'Actions et de Préventions des Inondations
PDPG : Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et Gestion des ressources Piscicole
PNR MR : Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
PPRI : Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation
RAMSAR : Convention relative aux zones humides d'importance internationale. Traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour leur conservation et utilisation
S3M : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDDEA : Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
SIABAVES : Syndicat Intercommunale d'Aménagement des Bassins Aisne, Vesle, Suippe
SMAH : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
SMAVAS : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure
SNSAPL : Syndicat National des Structures Associatives du Loisir Pêche
SNDLP : Schéma National de Développement du Loisir Pêche
STEP : Station d'épuration
TLC : Taille Légale de Capture
UBRM : Union des Bassins Rhin Meuse
UFBSN : Union des Fédérations du Bassin Seine Normandie
URNE : Union Régionale du Nord Est
VNF : Voies Navigables de France



**FÉDÉRATION DE LA MARNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

 *14 rue Clément Ader - 51470 SAINT-MEMMIE*



contact@peche51.fr



03 26 70 50 52



www.peche51.fr